



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le dix-sept juin,

Le Conseil municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance à 19h00, salle de la Hall en verre, sous la présidence de M. Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2021

ETAIENT PRESENTS :

Mmes et MM. MATHELIER, LE GOC, GILET, DARCY, MIHOUBI, GANTIN, SICLET, DORA (par visioconférence), BAILLY (par visioconférence), VILLETTE, HADDADI, PAPEGUAY, SAURON, BORGIS, SEN (par visioconférence), TOURAINE, CERIMI, MAURER, LEGAI-PERRET (par visioconférence), MARTIN, LIERMIER, BAUER, GROS, FERAUD, GUERET (par visioconférence).

ETAIENT ABSENTS :

Mme EYINGA.

M. KAYGISIZ représenté par M. MIHOUBI par pouvoir en date du 17/06/2021

M. FEARN représenté par M. GILET par pouvoir en date du 17/06/2021

Mme CHAUVET représentée par Mme BAUER par pouvoir en date du 06/06/2021

Madame Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Je vous remercie tous d'être présents à ce Conseil Municipal du 17 juin. Je vais d'abord ouvrir la séance avec la désignation d'une secrétaire de séance. Bertilla, est-ce que tu acceptes le secrétariat de séance ?

Mme LE GOC.- Oui.

M. le Maire.- Mme LE GOC accepte le secrétariat de séance. Je vais faire l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Nous avons un membre démissionnaire, M. EL BAKI. Il a été remplacé par Mme Catherine LANIER, elle-même démissionnaire, qui est donc remplacée par M. Cristian GUERET. Je commence par quelques points d'actualité. Le premier est la démission de M. EL BAKI du Conseil Municipal, dont je viens de parler très rapidement. Je le regrette. Nous le savons, M. EL BAKI est resté assez longtemps dans ce Conseil Municipal avant d'arrêter, puis de reprendre ses fonctions. Je le regrette mais cela fait partie de la vie municipale. Je tiens à le remercier ici publiquement de sa présence. Il m'a indiqué qu'il avait été très bien accueilli l'année dernière par l'ensemble du Conseil Municipal et qu'il en garderait un bon souvenir. Je souhaite la bienvenue à Monsieur GUERET, ici présent en ligne.

M. GUERET.- Merci beaucoup.

M. le Maire.- Je vous souhaite un bon mandat, dans le groupe qui conviendra. Je crois qu'il est toujours pour l'instant dans le groupe d'opposition. Mais – puisque vous n'êtes pas présent aujourd'hui – nous aurons peut-être l'occasion de nous rencontrer à d'autres reprises.

M. GUERET.- Oui, très certainement.

M. LIERMIER.- C'est rigolo

M. le Maire.- Non, ce n'est pas amusant. Je veux bien discuter avec lui.

M. LIERMIER.- Vous pourriez peut-être le prendre dans votre groupe, aussi ?

M. le Maire.- Peut-être. Qui sait ? Il ne voudra peut-être pas. Au moins, je vous ai fait rire dès le départ. Ce sera moins drôle après.

Sur les points d'actualité, je voulais vous dire que j'ai eu un très grand plaisir à participer – en tant que membre actif et organisateur, aux côtés d'Helena DORA et des services, et particulièrement le service événementiel – à la chasse au trésor qui a eu lieu, il y a presque deux semaines maintenant, et qui a réuni entre 800 et 1 000 personnes. Nous avons les chiffres police et les chiffres organisateurs, mais celui qui a l'air d'être bien stabilisé est celui de 150 familles participantes qui correspond au minimum à 800 personnes. C'était une grande première et un très bon moment. C'était un peu différent de ceux que nous avons habituellement pour une raison assez simple qui est que nous sommes dans une ère post-covid. Il a donc fallu se casser la tête pour respecter le mieux possible les gestes barrières et les conditions sanitaires. Cela a été une grande réussite puisque nous sommes largement au-delà de nos espérances. En effet, nous avons plutôt compté au départ sur une soixantaine de familles participantes.

Les Mercredis au parc ont recommencé. Nous en avons déjà organisé trois. Ils sont également victimes de leur succès, il faut toujours faire attention avec les conditions

sanitaires, et nous le faisons bien évidemment. Le but était aussi de redonner des activités gratuites aux enfants qui leur permettent de s'épanouir. C'est une véritable réussite et j'en suis très heureux. Pour les enfants, mais aussi pour nos services qui retrouvent du sens à l'ouvrage effectué au quotidien. C'est une petite bouffée d'oxygène, d'autant plus que nous n'avions pas pu les organiser l'année dernière.

Parmi les autres actualités, je voudrais parler des avancées du groupe sur la cuisine centrale. Vous pouvez le constater puisqu'une délibération sur ce sujet est prévue ce soir, présentée par M. SICLET. Mme DARCY complétera si besoin par rapport au permis de construire de cette cuisine centrale. C'est un beau projet auquel nous tenons. Nous en avons parlé dans une tribune et expliqué pourquoi ce projet nous tenait à cœur.

De la même façon, nous constatons de bons états d'avancement – avec notre service et notre chargé de projet ici présent, Christophe MARTIN – sur la troisième école qui passera maintenant dans de nouvelles phases. Toute la programmation est en train de se mettre en place. Des images commencent à se dessiner, non pas sur l'aspect car nous sommes très loin du projet architectural, mais sur l'organisation préconisée.

Un autre point m'apparaît un peu plus fâcheux. J'aurais eu l'occasion d'en parler un peu plus longuement, mais je l'inclus quand même dans ces points d'actualité. J'ai été un petit peu fâché – pas totalement dans le mauvais sens du terme – à la suite du mot écrit par la minorité, concernant les Communaux d'Ambilly. J'étais un peu fâché car, par ce geste, vous cassez 13 ans de concorde entre les conseillers municipaux, dont Mme GROS qui était présente lors des premiers actes fondateurs de la vente des Communaux d'Ambilly. Je suis un peu fâché parce qu'au final, ce n'est pas du tout ce que l'on attend de cette affaire. Il faut savoir prendre de la hauteur et arrêter de s'en prendre toujours au maire pour tout et n'importe quoi. Quand on s'en prend aux Communaux d'Ambilly, on s'en prend en réalité à l'ensemble des décisions prises depuis plus de 13 ans, à l'ensemble du combat. On s'en prend à M. DURET à l'époque, on s'en prend à Philippe VIEU qui est sur votre liste. Je l'ai d'ailleurs eu au téléphone hier pour lui faire part de mon étonnement à l'égard de cette tribune.

M. LIERMIER.- Vous auriez peut-être pu m'appeler car je suis le représentant de la minorité.

M. le Maire.- Non. Attendez, je ne donne pas la parole tout de suite. S'il vous plaît !

M. LIERMIER.- Vous auriez pu m'appeler.

M. le Maire.- Non mais, je ne vais pas vous appeler, alors que le mot est paru.

M. LIERMIER.- Pourquoi appeler M. VIEU ?

M. le Maire.- Parce qu'il est ancien premier adjoint et qu'à un moment particulier de notre vie, il a été dans l'unanimité des décisions que nous avons prises.

M. LIERMIER.- Je ne suis pas si sûr que cela et ce n'est pas ce qu'il vous a répondu

M. le Maire. - C'est moi qui l'ai eu au téléphone. J'ai même des SMS si vous voulez. Je ne vais pas les lire ici bien évidemment. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il était très surpris de ce qui est écrit. Je le lis quand même parce que c'est important pour l'ensemble des citoyens. Vous dites dans un certain nombre de vos propos qu'il faut être transparent ; le meilleur outil de transparence, c'est le Conseil Municipal. D'accord ? Donc, je le fais.

« Tout cela témoigne d'une gestion particulièrement hasardeuse de nos finances et d'une négociation de la vente du patrimoine communal réalisé dans l'urgence... » Dix ans, nous sommes un peu loin de ce qui peut caractériser l'urgence. *« ... Pour tenir des engagements financiers et rembourser des dettes pharaoniques, déjà contractées par la municipalité »*. J'ai déjà entendu cela un certain nombre de fois. Il n'existe aucun problème, c'est politique. Je vous renvoie à vos discussions. Mais vous me préciserez ce qu'il convenait d'enlever dans les investissements que nous avons réalisés pour la population : le parc, la bibliothèque, la nouvelle cuisine à la Fraternité, les nouvelles routes... Pardon ?

M. LIERMIER.- Quels sont les services publics que vous avez créés ?

M. le Maire.- Les services publics que nous avons créés sont : la bibliothèque municipale, la ludothèque, le 8 rue de Genève, le 13 rue de Genève, la municipalisation de tous les services Enfance Jeunesse. Et, vous n'avez pas la parole. Pour l'instant.

« Comment est-il possible, au vu des montants, de ne pas avoir fait appel au préalable à une équipe compétente d'avocats et de conseillers spécialistes de droit fiscal à Genève, qui se serait assurée de la position du fisc avant signature ? » Vous êtes toujours très affûtés pour examiner ce qui se trouve dans les lignes de compte. Je crois que les frais d'avocat à Genève s'élèvent à 300 000 euros, depuis 13 ans maintenant.

M. FERAUD.- C'est trop tard.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas trop tard. Ce n'est pas moi qui ai signé la promesse de vente.

M. FERAUD.- « **propos inaudible** »

M. le Maire.- Mais, je ne vous ai pas donné la parole. Vous n'avez pas le micro, donc vous me laissez parler. Je n'ai pas signé la première promesse de vente. Je n'appartenais pas au Conseil Municipal qui a vendu les Communaux d'Ambilly. Les seules personnes ici présentes qui ont accepté, ou qui ont délibéré sur la vente des Communaux d'Ambilly, ce sont Mme GROS et je crois, Mme BAILLY.

Tout d'abord, une promesse de vente a été signée. Dès les premiers jours de mon nouveau mandat, j'ai dénoncé la promesse de vente et demandé la signature d'un avenant. Je n'ai pas obtenu gain de cause sur la dénonciation de cette promesse de vente qui nous aurait emmenés jusqu'au Tribunal fédéral où nous aurions perdu. Nous avons négocié, et nous avons engagé les avocats. Très clairement, vous diffusez donc de fausses informations ou en tout cas des approximations.

D'autant plus que vous dites : *« Si 30 % des terrains communaux, soit sur 20 hectares, font l'objet d'un bail emphytéotique qui va permettre de recevoir 650 000 euros durant 99 ans... »* Ce n'est pas le chiffre. Je n'ai pas la notification et ce n'est pas celui-là. *« ... pour alimenter le budget de fonctionnement d'Ambilly, le reste a fait l'objet d'un contrat de vente en deux versements pour environ 40 millions »*. C'est faux ! Plusieurs contrats de vente ont été signés, bien plus de deux, et pour plus de 40 millions d'euros. *« Ceci pourrait donc conduire le fisc genevois à taxer la vente des Communaux d'Ambilly jusqu'à 4,5 millions d'euros »*. D'où sortez-vous ce chiffre ? Je n'ai même pas la notification.

M. FERAUD.- « **Propos inaudible** »...C'est vous qui l'aviez dit

M. le Maire.- Je n'ai même pas la notification !

M. FERAUD.- Vous l'aviez dit dans l'article du Temps

M. le Maire.- Je n'ai même pas la notification.

M. MIHOUBI.- Ne coupez pas la parole !

M. le Maire.- C'est bon, Abdel. Mais, arrêtez de couper la parole. Je termine. Stoppez l'un et l'autre. Vos informations ne sont pas justes. J'ai pu y répondre, mais nous n'en avons pas la notification. Ce que j'ai toujours dit.

Je termine sur les Communaux. Ce sujet est trop important pour le laisser à vos querelles politiciennes. C'est un sujet qui, pendant 13 ans, a animé l'opposition et la majorité, main dans la main, pour se battre collectivement ; qui a amené l'unanimité et la concorde. Et pour vos petites querelles, vous en faites un objet de débat. Sur ce sujet là, il ne devrait pas exister l'ombre d'un doute sur le fait que nous avons toujours agi conformément à ce que les Ambilliens attendaient. Il y a eu des réunions publiques, des numéros spéciaux, des interviews.

La transparence était présente à chaque instant, main dans la main, avec M. VIEU et avec M. DURET à l'époque, sur la même photographie. Ce que vous faites finalement, ce n'est pas vous attaquer au maire, puisque je suis l'objet de vos obsessions, mais c'est vous attaquer à l'ensemble de ce qui a été fait durant 13 ans. Durant 13 ans ! Vous ne vous attaquez pas à une route ou à un service public. D'ailleurs, vous ne connaissez pas l'ampleur de ce que nous avons réalisé en matière de services publics et de municipalisation. Vous vous attaquez au cœur de ce qui est le combat unanime des majorités et des minorités durant 13 ans.

Il existe deux sujets : celui-ci et la couverture de la voie verte. Ce que vous faites, c'est clairement et simplement politicien, et vous rabaissez le débat. Si l'énervement est présent, c'est parce que vous faites toujours cela. Vous n'étiez pas obligés. La dernière fois, en toute transparence au cours du Conseil Municipal, j'ai lu un email qui ne me plaisait pas sur la situation fiscale. Vous, que proposez-vous ? De placer 800 000 euros par an en provision sur un compte en fonctionnement... D'ailleurs, où sont-ils pris ? 800 000 euros, qu'est-ce ? C'est l'ensemble du service Enfance Jeunesse. Vous ne pouvez pas mettre 800 000 euros de cette manière sans atteindre directement la commune.

Ce que vous dites très clairement, c'est qu'au final vous lâchez l'affaire, vous lâchez le combat. Moi, je ne lâcherai pas le combat, je ne paierai pas un centime d'impôts. Nous irons au Tribunal fédéral, nous monterons à Bercy et nous gagnerons. Et vous, vous aurez dit des bêtises. Vous aurez simplement dit : « On met 800 000 euros ». Pour qui ? Pour quoi ? Vous savez très bien que nous possédons la trésorerie nécessaire sur le compte, que si nous nous retrouvions sommés de payer par un Tribunal fédéral, nous aurions la capacité de le faire financièrement.

À partir de là, en quoi consiste cette petite astuce de m'écrire une délibération de deux pages ? Pour qui vous prenez-vous pour écrire une délibération de deux pages pour nous faire placer 800 000 euros en provision ? 800 000 euros ! Je vous laisse expliquer aux Ambilliens où vous allez prendre les 800 000 euros. Ce n'est pas possible !

M. FERAUD.- Il y a 1 millions 3

M. le Maire.- Vous n'avez toujours pas la parole.

M. FERAUD.- Il y a 1 million 3.... « **propos inaudible** »

M. le Maire.- Je vais vous donner la parole. Laissez-moi terminer. Ce sujet est trop grave pour être laissé à vos petites injonctions sur un site Facebook, sur une lettre, ou

sur une tribune. J'ai le droit d'y répondre, je vous ai répondu. Je pense que vous devriez vous concentrer sur l'essentiel de la tâche et vous rappeler l'ensemble de l'histoire qui nous a unis plutôt que de la piétiner. Monsieur FERAUD, cela fait trois ans que vous habitez Ambilly et cela fait 13 ans que je suis maire. À un moment, cela demande d'avoir du recul.

M. FERAUD.- Monsieur le Maire, puis-je vous répondre ?

M. le Maire.- Bien sûr que vous pouvez me répondre, mais j'espère que vous ne serez pas le seul à me répondre. Nous poursuivons cinq minutes sur ce sujet avant de poursuivre avec la suite de l'ordre du jour.

M. LIERMIER.- Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Maire. J'entends votre point de vue, effectivement. Maintenant, je suis stupéfait que vous puissiez mettre en doute la légitimité d'un élu comme M. FERAUD sous prétexte qu'il habite la commune depuis trois ans. C'est votre manière de voir la démocratie. C'est notre droit d'expression de penser et de donner notre opinion aux concitoyennes et aux concitoyens d'Ambilly, que cela vous plaise ou pas. C'est ainsi. Concernant les commentaires que vous avez partagés, notamment à M. VIEU, ils l'ont été alors que la publication n'était pas sortie. Je reste également stupéfait face à ce comportement de faire des commentaires alors qu'officiellement, *Le Pont* n'est pas publié.

M. le Maire.- Si. J'ai accordé la publication au moment où je le fais. C'est moi le directeur de publication et j'ai accordé la publication.

M. LIERMIER.- Je laisse la parole à mon collègue.

M. FERAUD.- Monsieur MATHELIER, bonsoir à tous. Je vais vous répondre sur plusieurs points. Vous avez beau jeu de réécrire l'histoire. Les Communaux, c'est une histoire de concorde avec l'opposition, la majorité d'alors, etc. Vous avez écrit une lettre, effectivement – je ne suis là que depuis trois ans, mais je lis quand même – lorsque vous avez dénoncé là promesse de vente. Vous avez sans doute bien fait de le faire, tout n'est pas à jeter encore une fois. Lorsque vous avez dénoncé cette promesse de vente faite par Jean-Michel DURET peu avant que vous ne preniez votre premier mandat, vous aviez quand même signalé dans votre lettre, écrite avec Bernard ZIEGLER, que l'ancien maire, Jean-Michel DURET, avait manqué d'expérience ou d'attention lorsqu'il a signé la promesse de vente. Telle est donc la version de la concorde selon M. MATHELIER.

Il faut rappeler aussi que votre premier mandat, vous l'avez tout de même gagné après une campagne lors de laquelle vous vous êtes positionné contre la mairie d'alors sur cette question des Communaux, ce qui est tout à votre honneur. Ne réécrivez donc pas l'histoire 13 ans après. Effectivement, peut-être que très peu de personnes sont encore présentes pour témoigner de ce qui s'était passé, mais prétendre qu'il s'agit d'une histoire de concorde avec l'opposition et la majorité d'alors, c'est une fable que vous nous racontez. Ce n'est pas vrai. C'est le premier point.

Je vais ensuite vous répondre sur un deuxième point. Je vous rappelle qu'un déclassement des terrains est survenu en juin 2008 lorsque vous étiez déjà maire. C'est ce déclassement qui, aujourd'hui, cause ce risque fiscal pour la commune d'Ambilly. Ce déclassement des terrains a été prononcé par le Grand Conseil du canton de Genève en juin 2008, alors que vous aviez demandé une médiation. Vous travailliez alors main dans la main avec eux pour réussir à faire plier les promoteurs. Nous constatons donc, effectivement, que la négociation qui s'est produite alors a été effectuée avec les autorités du canton de Genève, mais que vous n'aviez sans doute pas pris toutes les garanties à ce moment, lors du déclassement, pour vous assurer que nous ne serions pas taxés ultérieurement sur la vente de ces terrains. C'est le deuxième point.

J'arrive au point suivant. Des réunions publiques ont effectivement eu lieu à cette époque, lorsque vous avez pris votre premier mandat. Lors d'une réunion publique, les personnes de Batima et de C2I se sont même vantées d'avoir joué un rôle déterminant dans l'accélération du déclassement auprès des autorités genevoises.

Encore une fois, j'entends bien ce que vous dites et je pense que c'était une bonne chose de dénoncer la première promesse de vente. Mais il est quand même acté que c'est lors de votre premier mandat que le déclassement a eu lieu, et que le risque a été créé concernant le potentiel paiement d'une taxe ultérieure.

Et enfin, en dernier point, je citerais un article de *Libération* de 2012 nommé *Jackpotville* à l'époque. Nous avions encore de grands espoirs sur ces Communaux. Il était dit dans cet article, auquel vous avez sans doute participé avec le journaliste : « À l'issue de négociations qui ont duré trois ans, Guillaume MATHELIER, le maire PS d'Ambilly, a scellé en novembre dernier un accord de forme, en forme de jackpot avec les promoteurs suisses. Ambilly regarde tranquillement ses caisses se remplir. Fin 2011, trois millions d'euros sont arrivés sur son compte. Trois autres suivront en 2012, puis 30 millions en 2013. "Avant 2014, année des élections municipales, la commune sera dotée", souligne le maire avec quelques arrière-pensées politiques. "Placé sur un compte au Trésor public, le magot nous rapportera 6 % d'intérêts par an." » Où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. le Maire.- C'est bien, parce que vous savez lire. Mais quand je parle de la concorde, il est bien évident que lorsque j'ai gagné les élections contre M. DURET, nous n'avons pas été les plus grands amis du monde. Par contre, gagner les élections contre quelqu'un comme Jean-Michel DURET et arriver à travailler avec lui, cela montre bien l'intelligence que vous ne me reconnaissez jamais : celle de travailler avec mes opposants. J'ai travaillé avec M. DURET et avec M. VIEU pour que nous ayons l'unanimité. La concorde a donc été gagnée de haute lutte.

Je vous rappelle encore une fois – parce que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit – que je n'ai pas participé à la première promesse de vente. Demandez à Mme Gros. Elle a voté, comme M. DURET et comme M. VIEU, pour vendre les terrains communaux à l'époque. C'est cela qui était une honte : vendre les terrains communaux. Et ces terrains, nous l'apprenons au fur et à mesure, ont finalement été déclassés en 1952 en zone villa. Nous apprenons un certain nombre de choses au fur et à mesure en allant chercher dans d'autres registres. C'est un sujet long. Vous ne pouvez pas le traiter de cette manière.

Je ne suis pas le réceptacle de toutes vos angoisses et de toutes vos erreurs de lecture. Je ne suis pas celui qui a voté la délibération sur la promesse de vente. Je suis celui qui a repris, qui a renégocié, qui a donné la chance à Ambilly d'avoir une rente de superficie pour créer des services publics, quand l'ancienne majorité avait décidé de tout vendre et nous aurait emmenés sur le problème que nous avons aujourd'hui. En revanche, nous avons travaillé ensemble. Nous sommes fiers d'avoir travaillé. Vous piétinez l'Histoire et cela n'est pas juste. Quand les gens s'entendent entre eux, pourquoi essayer de refaire de la discorde ? Allez en discuter avec les uns et avec les autres. Allez regarder ce qui a été dit à l'époque. Bien sûr que parfois, il existait des inexactitudes ; que parfois, nous ne marchions en ne sachant pas exactement où nous allions. Mais tout cela fait partie de notre histoire. Il faut que vous reconnaissiez cela.

Les terrains ont été vendus. Ils ont déjà été vendus dans le passé. Ils ont servi à payer le gymnase, les écoles. C'est la richesse d'Ambilly. Vous le saviez, j'espère ? Les terrains communaux ont déjà été vendus. À l'époque, la note précisait très clairement qu'ils ne seraient pas taxés. Et nous apprenons hier qu'effectivement, peut-être, nous avons un nouvel argument à faire valoir sur le déclassement car il s'avère plus ancien que ce qui avait

été annoncé. C'est un travail de concorde, minutieux. C'est un travail d'intelligence collective. Cela ne peut pas être une querelle politicienne. Vous le réduisez à une querelle politicienne. Vous le réduisez à des inexactitudes. C'est cela que je vous reproche. Si vous étiez venus me voir pour me dire : « Monsieur le Maire, pouvons-nous refaire un point complet sur les Communaux d'Ambilly ? » Je n'étais pas obligé de vous lire le mail que j'ai fait l'autre jour. Je l'ai fait devant le Conseil parce que cela appartient à tout le monde. Nous pouvons travailler ainsi, mais vous ne voulez pas travailler comme cela.

M. LIERMIER.- Vous inversez les rôles, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Vous préférez provisionner 800 000 euros par an pour dire : « Pas de problème ! Si jamais on doit payer, on paiera ». Ce n'est pas entendable. Ce n'est pas possible. On ne peut pas le faire de cette manière.

M. LIERMIER.- Vous n'avez pas tenu compte de la taxation à venir, donc vous avez été mal entouré dans la négociation.

M. le Maire.- Mais c'est faux, elle n'existait pas cette taxation !

M. LIERMIER.- Après, ce n'est pas votre métier. Je veux bien comprendre que vous ne sachiez pas négocier.

M. le Maire.- Cette taxation n'existait pas.

M. LIERMIER.- Elle n'existait pas, mais elle était dans l'air. Vous le saviez très bien.

M. le Maire.- Mais non, Monsieur LIERMIER. Il y avait eu des actes de droit et des notes de synthèse.

M. LIERMIER.- Et dans les conseillers que vous auriez dû avoir autour de vous, il aurait dû y avoir des conseillers expérimentés comme il en existe à Genève, qui peuvent vous aider et vous accompagner.

M. le Maire.- C'était un des meilleurs cabinets spécialisés. Mais vous savez tout faire mieux que tout le monde !

M. LIERMIER.- Pas du tout. C'est tout à fait étonnant, « **propos inaudible** »

M. le Maire.- Il n'existe donc aucun problème ! Vous savez, Monsieur LIERMIER qui est Bernard ZIEGLER ?

M. LIERMIER.- Oui, parfaitement.

M. le Maire.- Qui est-ce ?

M. LIERMIER.- Vous êtes parti sur le terrain politique.

M. le Maire.- Non, mais qui est-ce ?

M. LIERMIER.- Vous ne vous situez pas sur la réalité concrète des affaires.

M. le Maire.- Ancien conseiller d'État, ancien président du Conseil d'État...

M. LIERMIER.- Je n'ai pas à répondre à vos leçons ! Vous n'êtes pas professeur aujourd'hui.

M. le Maire.- ...avocat, l'un des plus réputés de Genève.

M. LIERMIER.- Ce n'est pas une question d'avocat. Il existe énormément de compétences à Genève.

M. le Maire.- Mais bien sûr qu'il en existe énormément à Genève ! Et nous avons même pris les meilleurs avocats.

M. LIERMIER.- Concernant le droit fiscal, vous n'avez pas pris de bons conseils.

M. le Maire.- Nous avons pris les meilleurs avocats, ne vous inquiétez pas pour eux.

M. LIERMIER.- Nous pouvons nous inquiéter vu ce qui nous arrivera !

M. le Maire.- Mais continuez comme cela ! Continuez sur les Communaux. En revanche, lorsque nous irons jusqu'au Tribunal fédéral, je ne vous demanderai pas si vous êtes avec nous ou pas. J'irai tout seul et je gagnerai tout seul.

M. LIERMIER.- Nous vous soutiendrons. Nous soutiendrons toujours la commune.

M. le Maire.- Vous serez appauvri par cela. Vous ne savez pas vous élever au niveau du débat.

M. LIERMIER.- C'est un bien patrimonial qui ne vous appartient pas.

M. le Maire.- Il ne m'appartient pas. Il appartient à l'ensemble des Ambilliens.

M. LIERMIER.- Et vous ne vous appelez pas Jupiter. Vous n'êtes pas Jupiter. Vous décidez de tout et vous donnez des leçons.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER, il appartient à l'ensemble des Ambilliens.

M. LIERMIER.- C'est un patrimoine qui appartient aux Ambilliennes et Ambilliens.

M. le Maire.- Extrayez-vous de votre simple condition d'être humain. Essayez d'aller un peu au-delà de cela, d'avoir de la philosophie à cet égard. Essayez d'aller plus loin que ce que vous pensez le matin en vous levant. C'est un combat, les Communaux. Vous ne l'aurez pas et vous ne ferez pas partie de l'histoire. Vous n'en ferez pas partie.

M. LIERMIER.- C'est une erreur. Nous le défendons.

M. le Maire.- Non, vous ne le défendez pas.

M. LIERMIER.- Mais bien sûr que si !

M. le Maire.- Vous assassinez tout ce qui a été réalisé durant 13 ans.

M. FERAUD.- C'est un contre-feu pour éviter de répondre aux questions plus tard.

M. le Maire.- Non. Les questions plus tard, Monsieur FERAUD, je les ai préparées. Ne vous inquiétez pas pour moi. Je suis remonté à bloc. Je suis combatif.

M. FERAUD.- Oui, nous l'avons bien vu.

M. le Maire.- Et je n'accepte pas qu'on fasse cela, ici. Les Communaux, c'est trop important pour qu'on puisse les réduire de cette manière.

M. LIERMIER.- En tout cas, ce que nous avons écrit doit bien vous toucher pour que vous réagissez d'une manière si orageuse.

M. le Maire.- Non, cela ne me touche pas, moi ! Cela touche tout le monde et aussi la précédente équipe. Il s'agit de faire appel à une équipe d'avocats spécialistes qui saura assurer tout ce que vous avez dit, la négociation de la vente du patrimoine réalisée dans l'urgence. Quelle urgence quand un Conseil Municipal fait dix ans d'actes ? Quelle urgence ? Vous dites n'importe quoi. Quelle urgence ?

M. FERAUD.- L'urgence des élections municipales de 2014.

M. le Maire.- Mais quelle urgence Monsieur FERAUD ? Il n'existe aucune urgence à cela ! Nous avons commencé le combat en 2008, nous avons mis six ans jusqu'à 2014. Quelle est l'urgence ? Sérieusement ? Quelle notion avez-vous de l'urgence ?

M. FERAUD.- Monsieur MATHELIER, nous voyons très bien qu'il s'agit d'une comédie.

M. le Maire.- Non ! C'est un sujet qui touche l'ensemble des Ambilliens et vous avez cassé la concorde. Ce que vous avez fait, vous le porterez comme un boulet, comme un fardeau, parce que je n'hésiterai pas à le redire la semaine prochaine.

M. LIERMIER.- De toute façon, vous nous dénigrez déjà tellement sur vos réseaux sociaux que cela continuera.

M. le Maire.- Je n'ai jamais rien dit sur les réseaux sociaux depuis l'instant où nous nous sommes rencontrés.

M. LIERMIER.- Nous en parlerons un peu plus tard dans nos discussions.

M. le Maire.- En revanche, vous, vous n'hésitez pas à dire un certain nombre de choses : « que le maire veut un projet de rénovation urbaine à lui, rien qu'à lui, pour faire jeu égal avec l'Agglo. » Et pourquoi pas la pyramide du Louvre aussi ?

M. FERAUD.- Mais c'était votre projet, ce que vous avez refusé de me donner pendant trois ans et qui a été publié !

M. le Maire.- Monsieur FERAUD, aujourd'hui il existe une concertation, vous la refusez ! Vous savez, je vais vous raconter une fable.

M. FERAUD.- Non, pas du tout. Je vous ai dit que j'approuvais votre concertation.

M. le Maire.- Ah bon ?

M. FERAUD.- Il n'est pas possible, encore une fois, d'effacer le passé. C'est une réalité. Vous avez monté un projet.

M. le Maire.- J'ai bien du mal à accepter cela quand vous avez encore envoyé un mail récemment pour nous dire que, finalement, tout ce que nous faisons, c'était du vent.

M. FERAUD.- Du vent ? Pouvez-vous le lire ?

M. le Maire.- « *Je déplore la manière qui consiste à peindre leur propriété de jaune alors qu'ils ne sont pas vendeurs* » ; « *Si c'est une question de politesse ou de courtoisie...* » Le flyer, l'étonnement, etc. Je peux vous garantir que nos services...

M. FERAUD.- Vous commencez à le lire mais vous ne le lisez pas en fait ?

M. le Maire.- Si, je peux les lire, il n'y a pas de problèmes. « *Je vous informe que M. CHEEMA et consorts, propriétaires du 2 rue des Acacias et du restaurant Best Fried Chicken n'ont pas reçu votre flyer.* » Nous étions en cours de distribution. Vous sautez sur l'occasion quand cela vous arrange.

« *Je leur ai remis le mien* ». C'est bien. M. SICLET était en train de les distribuer et nous les distribuons de la main à la main.

« *Par ailleurs, je déplore la mauvaise manière qui consiste à peindre leur propriété de jaune alors qu'ils ne sont pas vendeurs...* » C'est le cadre de la DUP. « *... et qu'une instance est ouverte au tribunal pour contester l'arrêté préfectoral d'utilité publique couvrant ce périmètre. Certains voisins mal informés pensant, sur la base de ce document, qu'ils vous avaient cédé leur propriété* ». Il faut arrêter ! « *Si ce n'est qu'une question de politesse et de courtoisie, je reste réceptif à la démarche entamée, bien qu'un questionnaire en ligne anonyme...* »

M. FERAUD.- Je reste respectif à la démarche.

M. le Maire.- « *... ne semble pas apporter les garanties suffisantes en termes de représentativité et de transparence de la concertation engagée* ».

Vous savez ce que vous êtes ? Vous êtes un fossoyeur ! Parce que si nous avons mis les noms sur les questionnaires, vous auriez dit : « Cela contrevient à la RGPD », comme ce fut le cas pour d'autres documents.

M. FERAUD.- Mais parce qu'ils sont tous publiés !

M. le Maire.- Non, non.

M. FERAUD.- « **propos inaudible** »

M. le Maire.- Non, parce qu'on récupère votre adresse mail. On l'a d'ailleurs récupérée puisque vous n'êtes pas anonyme, vous avez laissé votre adresse mail.

M. FERAUD.- Bien sûr !

M. le Maire.- Alors ? Où se situe l'anonymat ? Vous dites tout et son contraire. Vous êtes le genre de gars auquel on propose gentiment un café, et lorsqu'on lui amène le café, dit : « Désolé, je n'aime pas trop. C'est un peu trop amer ».

M. LIERMIER.- Et on dépose une plainte pour outrage.

M. FERAUD.- « **Propos inaudible** » et on dépose une plainte pour outrage à mon égard !

M. le Maire.- C'est très simple sur l'outrage. Je vais vous annoncer une grande nouvelle ce soir.

M. FERAUD.- Je la connais ! Que croyez-vous ?

M. le Maire.- Vous la connaissez ?

M. FERAUD.- Vous aviez jusqu'au 10 juin pour verser votre consignation.

M. le Maire.- Non. L'outrage n'est pas un problème, je vais abandonner cette procédure. Moi, je fais de la politique.

M. LIERMIER.- Vous abandonnez !

M. FERAUD.- Vous l'abandonnez sur la demande de qui ? Pas la mienne.

M. le Maire.- Je fais de la politique. Ce soir, j'ai envie de vous répondre politiquement puisque vous ne faites que du droit.

M. LIERMIER.- Vous jetez en pâture vos conseillers municipaux.

M. le Maire.- Non !

M. LIERMIER.- Et ensuite, que faites-vous ? Vous n'avez pas le courage d'aller au bout des choses. C'est pour cela que vous êtes véhément ce soir !

M. le Maire.- Vous ne faites que du droit alors que vous avez été élus pour faire de la politique.

M. FERAUD.- Je croyais que vous faisiez de la politique politicienne.

M. le Maire.- Mais je ne fais pas de la politique politicienne.

M. FERAUD.- Alors, je fais du droit ou de la politique politicienne, Monsieur MATHELIER ?

M. le Maire.- Non. Je ne fais ni droit, ni politique politicienne. Cela fait 13 ans que je fais tourner cette commune.

M. FERAUD.- On parle de moi ! Il y a 15 minutes, vous dites que l'on fait de la politique politicienne, maintenant je fais du droit. Je fais un certain nombre de choses au final !

M. le Maire.- Vous faites beaucoup de choses ! Vous êtes contrôleur, procureur et juge.

M. LIERMIER.- Maintenant que vous annoncez que vous arrêtez, combien cela a-t-il coûté à la commune ?

M. le Maire.- Quoi ?

M. LIERMIER.- Toute cette opération que vous avez menée contre M. FERAUD ? Cet outrage ? Alors qu'il s'agissait d'une ironie.

M. le Maire.- S'il convient de payer, je paierai. Ne vous inquiétez pas.

M. LIERMIER.- Je prends note que vous allez payer.

M. le Maire.- Nous avons des assurances pour cela, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- C'est à vous de payer.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas à moi de payer. J'ai le droit d'être protégé sur l'outrage.

M. LIERMIER.- Non, vous n'avez pas le droit.

M. le Maire.- Si, bien sûr ! C'est un droit.

M. LIERMIER.- Vous n'avez pas le droit aujourd'hui de dépenser l'argent de la commune.

M. FERAUD.- Un outrage qui ne sera jamais jugé. C'est bien commode !

M. le Maire.- Nous verrons. Finalement, peut-être que je changerai d'avis, aujourd'hui. Je ne l'ai pas encore pris. Vu le niveau de ce que vous faites.

M. LIERMIER.- Changez d'avis ! Allez au bout !

M. FERAUD.- C'est trop tard ! Votre procédure est désormais irrecevable.

M. LIERMIER.- De plus, vous savez qu'il est trop tard.

M. le Maire.- Elle n'est pas irrecevable, vous le savez très bien.

M. FERAUD.- Si. Il fallait payer au 10 juin, Monsieur MATHELIER. Vous ne l'avez pas fait, elle est irrecevable. Je vous l'apprends. Appelez votre avocat.

M. le Maire.- Pas de problème. C'est peut-être parce que j'avais déjà abandonné, donc il n'existe aucun souci. Moi, je redonne du poids à la politique et la volonté de faire de la politique, contrairement à ce que vous faites et ce que vous dites.

M. FERAUD.- Mais le 19 novembre, ce n'était pas le sujet pour vous.

M. le Maire.- Non, ce n'était pas le sujet. Nous sortirons tous les mails, ne vous inquiétez pas. Nous en avons dans la besace.

M. LIERMIER.- Jeter les conseillers municipaux en pâture comme vous l'avez fait notamment sur YouTube, c'est totalement honteux, Monsieur MATHELIER. Vous êtes la risée de la Haute-Savoie avec cette opération. Tout le monde a ri jusqu'au département.

M. le Maire.- Mais bien sûr que tout est honteux.

M. LIERMIER.- Vous êtes la risée du département. C'est incroyable.

M. le Maire.- Mais, bien sûr que je suis la risée du département. Je suis le gars qui a rempli les caisses de la commune, vous l'avez dit tout à l'heure. Quelle belle risée du département !

M. LIERMIER.- Oser avoir fait de cette opération contre M. FERAUD, simplement parce que vous ne l'aimez pas, parce qu'il vous contredit...

M. le Maire.- Non.

M. LIERMIER.- Parce que vous n'aimez pas l'opposition, vous n'aimez pas un autre éclairage. C'est tout.

M. le Maire.- Bien sûr. Mais, je ne refuserai jamais l'éclairage.

M. LIERMIER.- Vous le refusez.

M. le Maire.- Je respecte l'opposition.

M. LIERMIER.- Vous ne nous respectez pas.

M. le Maire.- Je respecte ses droits. Vous avez 50 % dans un bulletin, alors que je n'étais pas obligé de vous les donner.

M. LIERMIER.- Et puis alors ?

M. le Maire.- Oui. Et de nombreux autres droits que nous vous avons donnés. L'opposition doit être respectée, nous sommes en démocratie.

M. LIERMIER.- Quels droits nous donnez-vous ?

M. le Maire.- Vous avez toujours eu le respect, Monsieur LIERMIER. Depuis que nous avons discuté en novembre, je vous ai toujours répondu. Je vous ai toujours donné l'ensemble des documents.

M. LIERMIER.- Non, ce n'est pas exact. Je n'ai encore pas reçu certains documents.

M. le Maire.- Oui, il peut manquer des documents, mais je vous dis que je vous les donne.

M. LIERMIER.- C'est bien de le dire. Vous précisez : « Je vous donne toujours » et ce n'est pas vrai. Je suis désolé.

M. le Maire.- Oui. Nous pouvons bénéficier de deux mois pour les donner. Je vous donnerai toujours l'ensemble des documents. Moi, j'ai tapé dans la main. Vous, vous cachez dans la main.

M. LIERMIER.- Nous ne vous demandons pas cela, Monsieur le Maire. Nous demandons de pouvoir travailler avec une équipe. Nous vous l'avons dit plusieurs fois.

M. le Maire.- Mais travaillez avec nous, pas de problème !

M. LIERMIER.- Non, il ne faut pas dire cela, parce que nous avons essayé de le faire. Nous vous avons déposé un projet, notamment pour le skate-park.

M. FERAUD.- Monsieur MATHELIER, vous avez refusé notre participation au groupe de travail, c'est une réalité.

M. LIERMIER.- Et aujourd'hui, nous apprenons que vous ne voulez pas faire ce projet, et que vous voulez le récupérer pour vous.

M. le Maire.- Participer à un groupe de travail de la majorité, ce n'est pas forcément super pour vous, d'une certaine manière. Concentrez-vous pour les prochaines élections municipales.

M. LIERMIER.- C'est votre manière effectivement de traiter votre opposition. Il faut que nous nous concentrons sur les élections.

M. le Maire.- En revanche, quand du 2 au 10 juin, vous recevez un mail, deux mails, trois mails, quatre mails, cinq mails, une lettre, plus une délibération. Pensez-vous franchement que c'est une manière de travailler ? Non.

M. FERAUD.- Mais, Monsieur MATHELIER, nous discutons des comptes administratifs ! Vous préférez que nous nous abstenions, que nous ne communiquions pas ?

M. le Maire.- Très bien.

M. LIERMIER.- Nous participons activement à la commune.

M. FERAUD.- Je reçois même des mails de votre part dans lesquels vous vous plaignez de n'être pas informé, de ne pas recevoir d'email de ma part. Ce qui était faux puisque vous étiez en plus informé.

M. le Maire.- Aucun problème à cela. Je vais même vous montrer l'avantage des mails que vous m'avez envoyés. Une première fois, vous dites : « *Je ne serai pas présent à la commission finances* ». Une autre fois, je reprends : « *Je ne serai pas présent mardi 8 juin, ayant de toute manière un empêchement et je me ferai représenter par notre groupe* ». Trois jours après : « *Comme annoncé, je ne serai présent que partiellement par visio* ». Annoncé quand ? Par qui ? Par quoi ? Et ensuite, vous êtes présent 45 minutes.

Pareil pour les élections : « *Je ne serai pas présent* » ; deux mails : « *Je ne serai pas présent* » ; un courrier : « *Je serai présent* » ; hier un envoi. Comment voulez-vous que l'on se retrouve là-dedans ?

M. LIERMIER.- À ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse sur l'organisation des élections. Je ne sais pas où je serai.

M. le Maire.- C'est normal parce qu'il est nécessaire de stabiliser à nouveau les tableaux. Mme CHAUVET a dit qu'elle était présente mais elle n'est plus là ; M. FERAUD a dit qu'il n'était pas là et finalement, nous l'avons.

M. LIERMIER.- Je vous ai envoyé les présences.

M. FERAUD.- Remplacer un nom par un autre, cela ne devrait pas être très long. Voulez-vous que je vous aide ?

M. le Maire.- Ce n'est pas le problème. Mais à un moment, nous souhaiterions envoyer des tableaux que nous ne refaisons pas quatre fois, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Oui, c'est notre faute. Évidemment.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas que votre faute.

M. LIERMIER.- Enfin, participer à des commissions au cours desquelles à trois reprises, vous m'avez agressé verbalement, extrêmement violemment et devant témoins, je pense que ce n'est vraiment pas...

M. le Maire.- Et participer à deux commissions la semaine dernière, au cours desquelles vous n'avez pas pris la parole, alors que mes élus de la majorité ont posé toutes les questions légitimes dans une commission, et que vous indiquez dans votre dernier post Facebook : « *Nous exerçons notre mandat en totale liberté, sans attendre une attribution de bons points de la part de monsieur le maire...* » – ne vous inquiétez pas, je ne vous en donnerai pas – « *et ses inféodés* ». Vous traitez l'ensemble des autres élus d'inféodés !

M. FERAUD.- Ce n'est pas vrai. Nous parlons de vos amis Facebook qui profèrent des menaces.

M. le Maire.- Non.

M. FERAUD.- Vous lisez : « élus » ?

M. le Maire.- Non. « *Les inféodés* »

M. LIERMIER.- Ce n'est pas écrit : « élus »

M. FERAUD.- Il s'agit de vos amis Facebook...

M. le Maire.- Il fallait le préciser !

M. FERAUD.-... qui à longueur de journée vous approuvent, vous likent et vous aiment.

M. le Maire.- L'imprécision est un malheur dans la démocratie.

M. LIERMIER.- Un maire ne devrait pas être sur Facebook aujourd'hui comme vous l'êtes, Monsieur.

M. le Maire.- Pardon ?

M. LIERMIER.- Vous ne devriez pas être sur Facebook comme vous l'êtes aujourd'hui.

M. le Maire.- Mais c'est mon problème, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- La violence présente sur votre site est inacceptable.

M. le Maire.- Et je vais même vous dire que vous feriez mieux d'y être un peu mieux sur Facebook.

Mme BAUER.- Ce sont ses électeurs, c'est tout, c'est normal

M. LIERMIER.- La commission dont vous parlez, Monsieur le Maire, puisque vous dites que je n'ai pas dit un mot...

M. le Maire.- Commission Finances, vous n'avez rien dit ; commission Urbanisme, vous n'avez quasiment rien dit.

M. LIERMIER.- Je suis venu et je vous ai signalé notamment une erreur grossière qui avait été commise par rapport à une demande de cautionnement. Vous n'avez même pas été capable de voir que les travaux avaient déjà été réalisés. C'est moi qui vous ai lu le document qui précise que les travaux avaient été réalisés.

M. le Maire.- Et bravo ! Mais que vous ai-je dit ce jour-là ? Je vous ai remercié.

M. LIERMIER.- Oui mais vous ne l'aviez pas lu.

M. le Maire.- Je vous ai remercié, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Alors pourquoi dites-vous que je ne dis rien ? Que je n'ai rien dit ?

M. le Maire.- Non, j'ai parlé de deux commissions la semaine dernière où vous n'étiez pas présent. Mais ce n'est pas de votre faute, vous n'y étiez pas. Je vous parle de ces deux commissions.

Nous pouvons continuer longtemps comme cela. Mais à un moment, très clairement, il faut faire une trêve. Et cette trêve n'est pas uniquement négociée, c'est que chacun prend du recul sur les choses. Le fait que je ne poursuive pas en outrage fait partie de ce recul, malgré les derniers éléments survenus.

Mais j'ai peut-être révisé mon jugement quand j'ai lu cette tribune de la minorité. Parce que cette tribune, ce n'est pas Guillaume MATHELIER, le maire, c'est Ambilly. Et c'est ce que j'essaye de vous exprimer. Si vous voulez discuter en tête à tête, je le ferais volontiers et je vous sortirais l'ensemble des actes de cession. D'ailleurs, l'un d'eux arrivera bientôt puisque je vous l'ai annoncé, et que nous l'avons signé. L'ensemble de ces documents sont à disposition pour discussion. Mais nous ne pouvons pas faire ce que vous faites. C'est cela qui me met hors de moi. Vous n'avez pas le droit de faire cela, parce qu'une seule chose vous intéresse, c'est de me voir tomber. À la fin, cela devient de l'acharnement. Vous voulez voir tomber le maire pour tout ce qu'il est, et ce qu'il représente depuis 13 ans.

M. FERAUD.- C'est faux, Monsieur MATHELIER. Il n'existe aucun contentieux personnel.

M. LIERMIER.- C'est une aberration, ce que vous racontez. Il s'agit peut-être de votre fantasme, je n'en sais rien. En tout cas, il n'en est rien.

M. le Maire.- Non ! Mes fantasmes sont beaucoup plus exotiques, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- C'est totalement faux ce que vous dites. Nous sommes impliqués, nous venons dans les commissions. Nous vous avons demandé de créer des commissions. Qu'en est-il de la commission Jeunesse ? De la commission Sport ? Il n'y a pas de culture à Ambilly ? Seules trois commissions ont été créées. Nous vous demandons de le faire, Monsieur le Maire. Comme Ville-la-Grand, comme votre ami de Gaillard.

M. le Maire. Et alors ?

M. LIERMIER.- Le fonctionnement de cette commune, aujourd'hui, n'est pas normal. On marche sur la tête !

M. le Maire.- C'est à l'image de ce que nous avons envie de faire.

M. LIERMIER.- Donc, créez les commissions, invitez-nous et nous viendrons. N'inversez pas les rôles.

M. le Maire.- Nous avons créé les commissions.

M. FERAUD.- Le minimum obligatoire.

M. le Maire.- Et alors ? Ce n'est pas votre choix. Vous n'êtes pas majoritaires. C'est notre choix de créer celles-ci.

M. LIERMIER.- Et alors ?

M. FERAUD.- Alors ne prétendez pas que vous voulez travailler avec nous !

M. LIERMIER.- Vous êtes antidémocratique.

M. FERAUD.- Nous vous demandons simplement une clarté, Monsieur.

M. le Maire.- Mais quand on veut travailler avec vous...

M. FERAUD.- Non. Vous ne voulez pas.

M. LIERMIER.- Non, ce n'est pas vrai. Et nous avons suffisamment de faits, notamment le dernier, le projet du skate-park que nous vous avons proposé.

M. le Maire.- C'est drôle, parce que j'en ai aussi suffisamment. Concernant le projet du skate-park, Monsieur LIERMIER, vous indiquez dans votre post Facebook : « *Nous l'avions présenté au personnel communal et à monsieur le premier adjoint, la municipalité prétendant avoir le sien dans un tiroir.* » Évidemment, Monsieur LIERMIER, je fais du skateboard depuis huit ans. Bien évidemment que nous y avons déjà pensé.

M. LIERMIER.- Vous faites aussi de la boxe. Vous pratiquez plein de sport, bien sûr.

M. le Maire.- Sauf que cela n'est pas notre projet municipal. Nous n'avons pas été élus pour cela. Nous avons l'opportunité de le choisir ou non. Les propositions que vous avez faites, certaines étaient intéressantes, mais allez défendre la photo que vous avez mise sur Facebook, de casser - ou de conserver je ne sais pas - la fontaine située en face de la mairie pour faire un projet de skate-park.

M. LIERMIER.- Il ne faut pas raconter n'importe quoi, Monsieur le Maire, je vous en prie. Nous n'avons jamais parlé de casser. C'est faux.

M. le Maire.- Pourquoi mettez-vous cette photo devant la mairie ?

M. LIERMIER.- Vous m'avez adressé un email en confirmant que vous seriez le premier à soutenir ce projet.

M. le Maire.- Mais bien sûr !

M. LIERMIER.- Vous n'avez pas eu la loyauté de m'envoyer un e-mail pour m'informer que vous ne vouliez pas réaliser ce projet. Vous l'avez fait dire par votre secrétaire de cabinet.

M. le Maire.- Je ne lui ai pas demandé de le dire, il peut le dire. Il est libre de le faire.

M. LIERMIER.- Si, il est venu nous le dire. Notamment lors d'une formation.

M. le Maire.- C'était ma décision de ne pas continuer.

M. LIERMIER.- Ce n'est même pas continuer, cela n'a jamais commencé. Finalement, nous vous avons apporté un projet formidable.

M. FERAUD.- Pourquoi ne l'avez-vous pas assumé, Monsieur MATHELIER ?

M. le Maire.- Mais je l'assume ! Je vous le dis ce soir : « Nous ne ferons pas le projet de skatepark public. »

M. FERAUD.- Mais non, pour le projet sur la place publique.

M. LIERMIER.- Vous avez dit : « On va le récupérer ». C'est donc déloyal, ce que vous faites.

M. le Maire.- Mais, d'une certaine manière, le récupérer, c'est presque un peu trop audacieux.

M. LIERMIER.- C'est votre style et c'est déloyal.

M. le Maire.- Mais ce n'est pas mon style !

M. LIERMIER.- Si. Prouvez le contraire, Monsieur !

M. le Maire.- Les skateurs aujourd'hui, n'ont pas besoin d'un skate-park à Ambilly, je peux vous le dire.

M. LIERMIER.- Cela m'étonnerait !

M. le Maire.- Ils ont besoin d'éléments urbains pour faire du skateboard, ce sont eux qui nous le demandent, donc nous n'allons sûrement pas créer un skate-park. Et un skatepark crée plus de nuisances que vous ne le voulez. Vous nous avez fait enlever le panier de basket parce que cela faisait du bruit, je vous invite à aller voir les skate-parks ailleurs et vous allez constater les nuisances.

M. LIERMIER.- Nous avons évoqué le stade, ce n'est pas vrai ce que vous dites. Ce n'est pas juste. Vous ne connaissez pas le dossier.

M. le Maire.- Et demain, nous allons créer un skate-park à Ambilly, et vous allez dire : « Monsieur le Maire, il y a des problèmes de sécurité, il y a du deal. Installez des caméras partout ! »

M. LIERMIER.- Vous n'avez pas lu le dossier, vous ne le connaissez pas malheureusement, parce que vous n'êtes même pas venu participer à la réunion que nous avons organisée.

M. le Maire.- Si ! J'ai lu le dossier. Bien sûr, je l'ai lu !

M. LIERMIER.- Vous n'êtes pas venu. Nous n'allons pas nous disputer.

M. le Maire.- Mais bien sûr ! Vous présentez trois scénarios dont un au bord du Foron à côté des jardins coopératifs. Je sais lire mes dossiers moi aussi. Vous n'êtes pas le seul à savoir lire ici. D'accord ? Je les connais vos scénarios. Et je peux vous indiquer que vos trois scénarios créent des problèmes en matière de sécurité et qu'il sera nécessaire de prévoir un système de surveillance.

M. LIERMIER.- Ce ne sont pas trois scénarios. Nous avons demandé la création d'un groupe de travail, et aujourd'hui vous nous fermez la porte pour des raisons purement politiques. Vous n'avez pas envie de travailler avec nous.

M. le Maire.- Ce n'est pas à l'ordre du jour, ce n'est pas au budget.

M. LIERMIER.- Vous n'avez pas envie de nous considérer comme légitimes, comme des élus de la commune. C'est ainsi. C'est votre réalité et nous la constatons.

M. le Maire.- Ce n'est pas ma réalité. Le skate-park, vous le savez, Monsieur LIERMIER, aurait apporté beaucoup de nuisances et vous auriez été le premier à me « tacler » au moment où seraient apparus les premiers deals et les premiers problèmes de sécurité.

M. LIERMIER.- Dans ce cas, Monsieur le Maire, il faut mettre les choses à plat lors d'une commission et examiner les nuisances et les problèmes qui peuvent apparaître en lien avec le skate-park. Pourquoi Ville-la-Grand est-elle en train d'agrandir le sien ?

M. le Maire.- Avez-vous observé le positionnement du skate-park de Ville-la-Grand ? C'est un peu moins urbain quand même. Il n'y a pas de maison.

M. LIERMIER.- Oui. Nous on a proposé le stade, nous avons largement de la place près du stade. Largement.

M. le Maire.- Vous connaissez le positionnement du skate-park d'Etrembières ? C'était un lieu de deal. Je suis dans les commissions qui s'occupent de la sécurité avec mes collègues au commissariat. Ce sujet est ressorti au dernier GPO, le groupement opérationnel. On veut faire des choses, mais il faut prendre en compte l'ensemble des considérations. Vous auriez été les premiers à me « tacler » pour les problèmes de sécurité.

M. LIERMIER.- Monsieur le Maire, il faut aussi apprendre à nous écouter, à faire preuve d'empathie.

M. le Maire.- Mais je fais preuve d'empathie !

M. LIERMIER.- Et il serait tout de même bien que vous changiez aussi. Vous passez votre temps à parler : « Moi, je ! Moi, je ! » Nous sommes des citoyens de la ville.

M. le Maire.- Non, je ne passe pas mon temps à parler. Je le passe à lire tout ce que vous m'envoyez. Si une amoureuse m'avait envoyé tout cela, j'aurais été très heureux !

M. LIERMIER.- Nous voulons le bien pour Ambilly et vous ne nous considérez pas.

M. le Maire.- Non. Vous ne voulez pas le bien de la commune en attaquant les Communaux.

M. LIERMIER.- Nous n'attaquons pas les Communaux, nous attaquons votre mauvaise gestion et le fait que vous n'avez pas anticipé au cours de la négociation. C'est la manière de procéder dans une négociation commerciale.

M. le Maire.- Dites-le à nouveau à M. VIEU : « Vous n'avez pas anticipé les négociations avec Monsieur le Maire de l'époque. Vous vous êtes plantés ! »

M. LIERMIER.- Vous êtes toujours en train d'accuser les autres. Vous accusez toujours les autres, c'est l'histoire : « C'est M. DURET, c'est compliqué... » Assumez ! Prenez vos responsabilités, Monsieur le Maire !

M. FERAUD.- Monsieur MATHELIER, c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre avec vous.

M. le Maire.- Non, j'assume mon combat.

M. FERAUD.- La carence SRU sur Ambilly : ce n'est pas votre faute. C'est celle du promoteur et des agréments qui ont pris du retard.

M. LIERMIER.- Et c'est le préfet qui est méchant.

M. FERAUD.- Nous avons un problème fiscal : ce n'est pas votre faute. Ce sont vos prédécesseurs qui ont mal fait leur travail.

M. le Maire.- Vous avez un problème avec la vérité, en fait.

M. FERAUD.- Non, c'est vous !

M. le Maire.- Les vérités sont données. En fait, vous avez un problème.

M. FERAUD.- Vous faites des erreurs dans les fichiers et dans les comptes, ce n'est pas votre faute. C'est celle du fichier, de l'outil informatique. Ce n'est jamais votre faute.

M. LIERMIER.- De l'ordinateur, du logiciel.

M. FERAUD.- Vous n'avez pas de responsabilité.

M. le Maire.- Très bien. Je vais vous en refaire une. Enlevez tout de suite ce que vous avez écrit sur Facebook en décembre, sommant ma majorité et le Conseil Municipal de se réunir selon la loi. Nous avons passé une demi-journée de temps de travail avec les juristes pour montrer que ce que vous avez dit était faux. C'est une fausse information. Ce Conseil Municipal ne pouvait pas se réunir, la règle avait changé.

M. FERAUD.- Ce sont les mêmes juristes qui vous ont conseillé d'aller au tribunal administratif et qui ont perdu !

M. le Maire.- Non, Monsieur FERAUD. Vous savez que des personnes travaillent aussi à la mairie ?

M. FERAUD.- Oui.

M. le Maire.- Des personnes que vous ne connaissez pas et c'est tant mieux.

M. FERAUD.- Vous n'avez jamais voulu nous les présenter.

M. le Maire.- Non. Je pense que, dans des situations comme celles-ci, il est préférable...

M. LIERMIER.- Monsieur le Maire, vous pourriez faire aussi preuve de bienveillance à notre égard, c'est la moindre des choses.

M. le Maire.- Alors, supprimez ces erreurs.

M. LIERMIER.- Présenter l'ensemble des conseillers municipaux, notamment les nouveaux, et faire le tour des services.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER, avez-vous, oui ou non, fait cette erreur en décembre ?

M. LIERMIER.- Je ne réponds pas à des injonctions, Monsieur MATHELIER. Vous monopolisez la parole, vous êtes véhément et vous perdez vos nerfs. Cela ne m'intéresse pas.

M. le Maire.- Est-ce que, oui ou non, vous nous avez fait perdre du temps ?

M. FERAUD.- Vous nous avez fait perdre du temps en annulant les Conseils Municipaux qui étaient prévus, Monsieur MATHELIER.

M. le Maire.- Et quelle était la raison ? La connaissez-vous ?

M. FERAUD.- Non. Vous ne l'avez jamais expliqué.

M. le Maire.- D'accord. Si on est malade, il faut aussi l'annoncer devant un Conseil ? Il est vrai que nous étions juste dans la troisième vague, Monsieur FERAUD.

M. LIERMIER.- Pouvez-vous baisser d'un ton, s'il vous plaît ? Cela devient pénible. Pouvez-vous baisser d'un ton, Monsieur le Maire ? Vous perdez vos nerfs.

M. le Maire.- Inquiétez-vous un peu plus de vous-même et de ce que vous écrivez de façon fautive. Parce que je peux vous le dire à nouveau aussi, à un certain moment, ce que vous avez pu dire. Je ne le retrouve plus parce que vous écrivez tellement de choses !

M. LIERMIER.- Cela vous intéresse la commune, pour une fois !

M. le Maire.- « *Tout d'abord, si vous vous êtes senti blessé par mes corrections et mes demandes de précisions toujours polies à votre égard, malgré ce que vous laissez entendre, j'en suis désolé pour vous. Si je conviens parfois de mon ton sarcastique à la vue de certaines erreurs me semble-t-il grossières de la municipalité...* » Si je vous avais fait remarquer en Conseil Municipal, vos erreurs grossières concernant le Conseil Municipal de décembre, qu'auriez-vous dit ? Vous auriez été outré !

M. FERAUD.- Non mais, il s'agit de votre avis concernant le caractère grossier de l'erreur. Moi, j'attends l'avis de droit ! L'avis de droit de vos juristes pour nous montrer cela.

M. le Maire.- Bien sûr ! Non, un avis de droit n'est pas nécessaire. L'avis de la préfecture suffit, et elle nous a dit : « Non. Terminé. Rentrez chez vous. » Nous ne vous avons pas fait offense de vous envoyer l'avis de droit de la préfecture. Nous l'avons juste copié-collé dans un email.

M. FERAUD.- Nous ne l'avons jamais reçu.

M. le Maire.- Vous faites des erreurs grossières... Il a été envoyé à votre chef de liste.

M. FERAUD.- Je suis capable d'en faire comme vous. Mais nous allons en parler très bientôt.

M. le Maire.- Je fais une erreur grossière, je suis le pire des « enfoirés » ; vous faites trois erreurs grossières...

M. FERAUD.- Je vous propose que nous discutons de l'ordre du jour. Nous verrons où se trouvent les erreurs grossières. Allons-y.

M. le Maire.- Mais pour vous, tout est erreur grossière !

M. LIERMIER.- Monsieur MATHELIER, nous n'allons pas faire un Conseil Municipal dans cet état d'esprit. Ce n'est pas acceptable.

M. FERAUD.- Je vous invite à le commenter après, si vous pensez que l'erreur est légitime ou grossière.

M. le Maire.- Tout est erreur grossière ! Vous n'avez aucune prise de recul. Vous n'êtes pas capable de reconnaître vos erreurs. À chaque fois que des erreurs ont été commises, je les ai reconnues devant le Conseil Municipal. Je l'ai dit. Une erreur administrative peut exister. Si je devais commencer à corriger toutes les fautes, même d'orthographe, que vous faites, Monsieur FERAUD ! Vous écrivez plus vite que l'ombre. Si je commençais à regarder tout ce qui est entaché d'irrégularités et d'erreurs, je perdrais mon temps. Vous avez commis quelques erreurs grossières et je n'ai jamais eu l'audace de vous dire que ces erreurs étaient grossières concernant le Conseil Municipal. J'ai juste annulé le Conseil. Je ne vous ai pas répondu.

M. FERAUD.- Vous devez rendre des comptes à l'opposition. C'est normal, cela fait partie du travail.

M. le Maire.- Oui mais, pas quand vous commettez ce type d'erreur et que vous les laissez sur Facebook en disant : « *Erratum*, nous nous sommes trompé ».

M. FERAUD.- C'est pas vrai !

M. le Maire.- Mais oui !

M. FERAUD.- Il n'existe aucun *erratum*.

M. le Maire.- Il faut le supprimer, c'est tout !

M. FERAUD.- Oui, c'est votre avis !

M. le Maire.- Oui. Laisser une fausse information peut aussi être punissable. Vous préférez laisser des fausses informations. Vous préférez être dans le complot permanent, dans l'insinuation, dans l'invective.

M. FERAUD.- Vous dites que c'est une fausse information. Pour l'instant, nous n'avons toujours rien reçu.

M. le Maire.- À quel sujet ?

M.FERAUD.- Vous affirmez que nous avons publié une fausse information, envoyez-nous les éléments qui le prouvent !

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER l'a reçue : « *Nous ne ferons pas le Conseil Municipal car la loi a changé* ».

M. LIERMIER.- Vous n'êtes pas transparent. Vous ne communiquez pas les documents.

M. le Maire.- Vous m'avez demandé 21 documents, je vous ai transmis 18 documents dans les deux jours. J'ai deux mois pour les donner. De quoi parlez-vous ? La transparence, c'est aussi de dire aussi à ceux qui sont avec vous ce que vous faites aussi.

Mme BAUER.- Je vais vous dire juste une chose.

M. le Maire.- Demandez la parole, Madame BAUER.

Mme BAUER.- Nous aussi, nous sommes des Ambilliens. Moi, cela fait 30 ans que j'habite dans cette ville. J'ai aussi le droit...

M. LIERMIER.- Tu es Ambillienne.

Mme BAUER.- Oui, exactement. Je remarque que depuis une année, on nous empêche de travailler avec vous. Vous nous dites que vous nous tendez la main, c'est faux. Vous ne nous tendez pas la main. Cela fait un an que, justement, vous nous rejetez, que vous nous prenez pour des demeurés. À chaque fois que nous entreprenons quelque chose, vous nous traitez comme des moins que rien. Vous nous faites votre show de professeur des hautes écoles et c'est tout. C'est très difficile pour nous de travailler dans ces conditions et nous ne travaillons pas. Nous essayons de nous défendre et d'apporter ce que nous pouvons, mais nous n'y arrivons pas.

Aujourd'hui, nous sommes encore dans un Conseil Municipal dans lequel règne une véritable cacophonie. Tout le monde « s'engueule ». Je n'ai pas d'expérience et en toute humilité – et je pense que vous n'avez pas cette humilité, Monsieur le Maire, je suis désolée de vous le dire – je suis novice dans le fait de m'engager pour la commune. Pour l'instant, j'écoute et j'observe. Et ce que j'ai pu observer depuis une année est tout simplement lamentable. Vraiment lamentable.

Mme DARCY.- Moi aussi, je suis novice. Je suis aussi présente depuis seulement un an. Nous vous avons ouvert les groupes de travail. Je m'occupe des deux groupes de travail concernant les deux plus gros projets de la commune, à savoir la cuisine centrale et la nouvelle école. Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas reçu de demande de la part de votre groupe pour y participer.

M. FERAUD.- Madame DARCY, désolé, Mme CHAUVET vous a transmis une demande afin d'intégrer un groupe de travail en rapport avec la « *propos inaudible* » et vous ne lui avez jamais répondu.

M. le Maire.- Madame BAUER, ce que vous dites est en partie vrai et je l'entends. Mais vous avez aussi participé à des groupes.

Mme BAUER.- « *Propos inaudible* »

M. le Maire.- Mais vous avez participé à un groupe de travail que nous vous avons ouvert ?

Mme BAUER.- Bien sûr ! Je participe à la commission.

M. le Maire.- Non. Vous avez participé aussi au groupe de travail consacré à la ZAC Étoile et concernant le nom des rues, non ?

Mme BAUER.- Si.

M. le Maire.- C'est donc partiellement vrai. Si vous considérez cela, j'ai dit que nous pouvions ouvrir des groupes de travail, mais nous ne pouvons pas recevoir un mail par jour dénonçant les erreurs et les choses qui ne marchent pas. Nous sommes une communauté humaine, nous avons droit à l'erreur. Monsieur FERAUD, le 2 juin, vous écrivez un mail. Le 2 juin, le 6 juin, le 4 juin, le 8 juin, le 8 juin une deuxième fois.

M. FERAUD.- Non.

M. le Maire.- Si !

M. FERAUD.- Vous en rajoutez.

M. le Maire.- Non. Le 2 juin : « *Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers (...) grossière erreur au tableau* ». Le 3 juin : « *Je vous réponds directement en prenant les conseillers à témoin, alors que je vous ai envoyé le document...* » Le 4 juin : « *Monsieur SICLET* ». À 15 h 05, un dimanche et à 23 h 12 le même dimanche, avec un fichier auquel nous avons répondu.

Le 8 juin : « *Mesdames et Messieurs membres de la commission* ». Le 8 juin, 12 h 53 : « *Je remercie la Direction générale pour cet ajout* ». Nous avons fait les ajouts et en plus, je l'ai dit, mais vous rédigez une délibération en plus. Le 10 juin, vous m'écrivez un courrier ; hier, vous m'écrivez encore un courrier. Comment voulez-vous travailler dans ces conditions ? Cela n'a pas de sens.

M. FERAUD.- Je vous ai écrit un courrier hier ?

M. le Maire.- Une lettre.

M. FERAUD.- Je vous ai écrit une lettre hier, que vous avez reçue aujourd'hui ?

M. le Maire.- C'est la lettre d'hier, oui.

M. LIERMIER.- Les emails, c'est peut-être aussi pour vous aider ?

M. le Maire.- Pour m'aider ? M'aider, c'est arriver en commission et poser les questions adéquates pour travailler.

M. LIERMIER.- Oui mais, invitez-nous à des commissions, faites des commissions.

M. le Maire.- Combien de fois la commission finances s'est-elle réunie depuis le début de l'année ? Combien de fois la commission urbanisme s'est-elle réunie ? Au minimum, une fois par mois voire deux fois par mois.

Mme DORA.- Puis-je rebondir suite à l'intervention de Carole DARCY, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- Helena en ligne, puis Abdelkrim.

Mme DORA.- Je rebondis suite à l'intervention de Carole DARCY. Vous indiquez que vous vous sentez isolée etc. Je m'occupe de la culture sur Ambilly et je ne vois pas beaucoup l'opposition sur le terrain. À quoi vous intéressez-vous en réalité ?

M. le Maire.- À part Mme CHAUVET, avez-vous participé à la chasse au trésor par exemple ?

Mme DORA.- La réponse se trouve déjà dans ma question, vu que vous n'êtes jamais présents.

M. le Maire.- Avez-vous participé à la chasse au trésor ? Nous ne vous avons pas vu. Viendrez vous le 26 ? Je ne sais pas. Êtes-vous passé aux Mercredis au parc ? Je ne vous ai pas vus.

M. LIERMIER.- S'il faut participer à toutes les activités de la commune...

M. le Maire.- Mais je participe, moi, aux activités de la commune.

M. LIERMIER.- « *Propos inaudible* »... cadre de votre travail

M. le Maire.- Non. Je suis bénévole le dimanche. J'ai pris des inscriptions, je suis le maire en toute humilité, qui prend des inscriptions !

M. LIERMIER.- Vous n'êtes pas bénévole pour la commune, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Mais je suis bénévole pour la commune.

M. LIERMIER.- Moi aussi.

M. le Maire.- Non, vous ne l'êtes pas, Monsieur LIERMIER. Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- Monsieur LIERMIER, excusez-moi. Vous indiquez que vous ne participez pas aux commissions, vous, M. FERAUD ou la minorité. Nous avons participé à la commission Finances. Là, je vous le reconnais, nous avons lu le document, j'avais formulé une opposition sur certains éléments, vous avez émis une remarque très pertinente car vous aviez remarqué qu'ils avaient déjà commencé et qu'ils demandaient des crédits alors que ce n'était pas logique. Cela a donc été reporté parce que cela a été fait bien avant.

Nous attendions des remarques de la part de M. FERAUD. À part celles qui ont été transmises par mail et qui peuvent être pertinentes... Je ne connais pas très bien le domaine de la finance, mais au moins j'essaye de m'y intéresser. En revanche, je ne l'ai pas entendu débattre ou poser des questions à ce sujet. Maintenant, il s'agit de parler en Conseil Municipal parce qu'il est filmé et parce que des débats sont organisés. On fait du « touche-pipi », on se regarde, on se « gueule » dessus. Je ne sais pas. Soit c'est nous qui sommes honteux, soit les gens se moquent de nous derrière les caméras en se disant : « C'est une 'bande de cons' qui est en train de se prendre la tête pour des choses qui ne servent à rien ». Nous sommes bien d'accord.

Ensuite, j'ajouterai quelque chose à la suite de l'intervention de Mme BAUER. Vous parlez d'humilité et du fait qu'il n'est pas assez humble. Je ne suis pas là pour « cirer les pompes » du maire, mais je n'y connaissais rien en matière de Conseil, d'élu et de tout ce que l'on veut. Je participais seulement au conseil parents-élèves. J'ai pu rencontrer Monsieur le Maire en 2013 dans ce cadre, mes fils y sont depuis 2012. C'est dans le cadre de cette participation en 2013 que j'ai commencé à m'intéresser à ce qui se passait dans la commune. Tout simplement. Aujourd'hui, vous voulez que l'on vous intègre. Moi, personne ne m'a demandé de venir et n'a cherché à savoir si cela m'intéressait ou non. Si je n'y allais pas, personne n'allait m'appeler pour me dire : « Il faut venir faire ceci ou cela ». Sommes-nous bien d'accord ?

Après, Monsieur LIERMIER, vous parliez du projet de skate-park que nous avons reçu et que nous essayons de conserver pour nous. Je ne souhaite surtout pas prendre le skate-park, ni le projet, ni quoique ce soit. Si vous voulez que nous travaillions ensemble, je vous l'ai toujours dit : « Nous travaillerons ensemble ». Nous vous avons transmis les questions, les problèmes qui peuvent se poser, ce que l'on peut faire ou ne pas faire. Nous vous avons demandé de travailler et de déterminer ce que les personnes cherchaient, ce qu'elles voulaient, avec un nombre de skateurs qui seraient intéressés par un skate-park dans la commune d'Ambilly. Depuis, je n'ai reçu aucune nouvelle de votre part.

Je suis comme vous, j'ai appris par la suite que le projet était annulé et que nous ne voulions plus créer ce skate-park. Je suis aussi surpris que vous, bien que je comprenne les positions de chacun par rapport à certains éléments ou certaines remarques incessantes. Aujourd'hui, la porte reste ouverte en ce qui concerne le skate-park. Je vous ai toujours dit : « La porte du service des sports est ouverte ». Je suis tout à fait ouvert à la discussion, sans aucun souci. Et je ne pense pas que Monsieur le Maire vous empêche de travailler sur ce projet. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Après si vous voulez répondre, vous répondez.

M. le Maire.- Merci. Nous allons tout de même ouvrir l'ordre du jour. Intervention de Yasin, puis nous passerons à l'ordre du jour.

M. SEN.- Bonsoir tout le monde. Je voulais revenir un peu sur le débat lancé par M. LIERMIER et M. FERAUD. Je constate que vous attaquez depuis le début, d'abord Monsieur le Maire et ensuite une équipe. Je voulais seulement poser une simple question : depuis 13 ans, qu'avez-vous fait dans la commune ? En tant qu'habitant ?

Quand j'entends Mme BAUER dire qu'elle est dans la commune depuis 30 ans, je suis dans la commune depuis 30 ans, j'étais volontaire, je ne faisais pas partie du Conseil Municipal. Qu'avez-vous fait dans cette commune ? Vous accusez, mais c'est lorsque l'on travaille que l'on fait des erreurs, sinon on ne travaille pas. Vous êtes là, vous accusez des faits, des personnes. Quand vous voit-on dans les groupes de travail ? Pour l'école, par exemple. Madame DARCY envoie des mails pour nous informer de la tenue de réunions.

M. FERAUD.- *“Propos inaudible”*

M. SEN.- Cela ne sert à rien, Monsieur FERAUD. Je vous ai écouté depuis un an et en un an, c'est la première fois que je prends la parole. Je vous demande simplement et gentiment de baisser d'un ton, je termine, et après nous pourrons discuter. Cela ne sert à rien, je ne vous entends pas de toute façon.

M. le Maire.- Vous n'avez pas la parole. Il a la parole. Il ne parle quand même pas souvent, donc nous allons le laisser.

M. SEN.- Comme le disait Mme BAUER, j'écoute depuis un an. Depuis un an, je vous entends. Vous n'êtes jamais content. Vous accusez tout le temps. Vous accusez les personnes du service public, vous accusez tout le monde.

Le seul projet proposé est celui du skate-park comme l'indiquait tout à l'heure Monsieur le Maire. Vous avez fait tout un cinéma pour faire enlever le panier de basket et il a été enlevé. Vous voulez installer un skate-park en plein milieu d'une commune et vous nous parlez de celui de Ville-la-Grand. Le skate-park de Ville-la-Grand se situe au bord des chemins de fer, en l'absence d'habitation, Monsieur.

Ensuite, je reviens sur les propos de M. LIERMIER. Personne ne vous prive de réfléchir, personne ne vous prive de parler, mais dites des choses vraies. Personne ne vous interdit d'aller vous présenter aux personnes du service public. Moi, je vais à la MAM. Je n'ai pas d'enfants, je vais à la MAM et je discute avec les gens. Personne ne vous prive de quoi que ce soit. Vous dites : « Vous ne voulez pas travailler avec nous ». C'est faux. M. Abdelkrim MIHOUBI vous le propose à chaque Conseil et aucun retour n'est réalisé. Et quand nous avançons, vous êtes là...

M. FERAUD.- Arrêtez de répandre des propos diffamatoires..."Propos inaudible "

M. SEN.- Non. Il n'est pas nécessaire de crier, Monsieur FERAUD. Je parle tranquillement.

M. FERAUD.- Vous ne vous êtes pas renseigné. Vous racontez n'importe quoi.

M. SEN.- Ce n'est pas n'importe quoi, Monsieur FERAUD. Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

M. le Maire.- Merci. J'assumerai totalement le fait que c'est moi qui ai abandonné le skatepark pour l'instant. Les uns et les autres, ne vous sentez pas offensés, mais je suis prêt à revenir sur cette décision. Cependant, il est clair que lorsqu'on rompt le travail effectué en novembre pour essayer de s'entendre, en relançant la machine infernale de mails et d'accusations, je n'ai pas envie de travailler. Je ne suis pas schizophrène.

M. FERAUD.- Monsieur Mathelier....

M. le Maire.- ...Non, c'est fini. Nous allons commencer. Je vous laisse la parole une dernière fois. Je suis bon prince ! Après, vous allez dire que je ne laisse jamais la parole.

M. FERAUD.- Non je n'ai jamais dit cela. Ce n'est pas vrai.

M. le Maire.- Si. Vous ne cessez de le dire.

M. FERAUD.- Vous essayez de me couper, je le dis. Je vous remercie. Monsieur MIHOUBI, tout d'abord, je suis désolé, nous avons été exclus des groupes de travail, c'est une réalité. Effectivement il y a des commissions

M. le Maire.- Non. Vous n'avez pas été inclus. Ce sont des groupes de travail majoritaires.

M. FERAUD.- Oui, parce que vous avez décidé de les ouvrir uniquement à la majorité, Monsieur MATHELIER.

M. le Maire.- Nous avez-vous inclus dans vos groupes de travail ? Vous en faites, je l'espère ! Si vous organisez des groupes de travail, allez-vous nous inclure ?

M. FERAUD.- Non mais, on nous explique : « Vous ne nous demandez pas, vous ne voulez pas participer à mes groupes de travail ». C'est ce que Mme DARCY précise.

M. le Maire.- Vous n'avez pas été inclus. Vous n'avez pas été exclus !

M. FERAUD.- Oui. Nous ne pouvons pas participer parce que nous ne sommes pas inclus. Il ne peut pas nous l'être reproché, soyez cohérent ! C'est le premier point. Ensuite, vous dites que je n'ai pas pris la parole pendant la commission Finances. Effectivement, je n'ai pas pris la parole pendant la commission Finances.

M. le Maire.- Vous étiez en train d'écrire le post Facebook qui apparaissait en même temps.

M. FERAUD.- Pas du tout, Monsieur MATHELIER. En revanche, vous aviez indiqué que vous corrigeriez le compte administratif et nous attendons toujours la version corrigée. Je ne peux pas me prononcer sur un fichier que vous avez vous-même reconnu en anomalie et incomplet. Effectivement, je n'avais pas de commentaires à formuler puisque le fichier qui nous était présenté n'était pas correct. J'attendais qu'il soit corrigé comme il avait été apparemment convenu de le faire. Cela n'a pas été le cas.

M. le Maire.- Si. Il a été corrigé, bien sûr.

M. FERAUD.- Ah oui ? Nous allons en parler tout de suite. Je vous invite à aborder l'ordre du jour.

M. le Maire.- Il a été corrigé. Il s'agissait d'une annexe, ce n'était pas une faute.

M. FERAUD.- Je vous invite à aborder l'ordre du jour. Nous allons en parler tout de suite. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Madame DARCY, voulez-vous répondre pour préciser à nouveau un point ? Puis nous passerons à l'ordre du jour.

Mme DARCY.- Je voulais juste préciser à nouveau un point concernant notamment le groupe de travail École. J'étais présente au moment de la réunion de médiation qui a eu lieu au mois de novembre. C'est à cette occasion que le maire vous a effectivement proposé d'ouvrir les groupes de travail pour que vous puissiez travailler avec nous. Avant cela, Mme CHAUVET m'avait indiqué qu'elle serait intéressée par le fait d'avoir un point de vue sur l'école et sur la construction de la nouvelle école. Depuis que les groupes sont ouverts, je n'ai reçu aucune demande de sa part.

M. FERAUD.- Sont-ils toujours ouverts ou sont-ils refermés ?

M. le Maire.- Ils n'ont jamais été fermés officiellement.

M. FERAUD.- D'accord.

M. le Maire.- C'est tout. CQFD.

M. LIERMIER.- Donc elle participera-bien au prochain groupe de travail ?

M. le Maire.- Si elle en fait la demande.

M. LIERMIER.- Ou si vous l'invitez ?

M. le Maire.- Non, cela ne fonctionne pas ainsi.

Mme DARCY.- Cela ne fonctionne pas comme cela. C'est vous qui avez voulu faire partie de ces groupes de travail. Nous vous les avons ouverts parce que vous avez demandé la possibilité d'y participer. Si vous voulez y participer, il faut tout de même le demander.

M. LIERMIER .-Nous vous enverrons un courrier.

M. le Maire.- Comme l'ensemble des membres de la majorité l'ont fait par ailleurs. Très bien. Je termine ce point d'actualité, mais la colère est salvatrice. D'une certaine manière, cela aura peut-être fait du bien de « s'engueuler » comme cela et j'espère que nous passerons une trêve d'été plus élégante pour les uns et pour les autres. Je pense que tout le monde a besoin de revenir au calme, que ce soit moi et mon équipe, comme vous. Je pense également que le recul sera nécessaire et nous verrons si les uns ou les autres sont capables d'observer cette trêve dont tout le monde a besoin.

J'aimerais par contre revenir sur un autre point d'actualité. Nous avons appris une triste nouvelle cette nuit concernant un jeune d'Ambilly que j'ai très bien connu. Yasin SEN qui a été éducateur de football auprès des jeunes d'Ambilly et animateur au service Enfance jeunesse le connaissait également. J'ai moi-même joué au football, même s'il est plus jeune, avec son grand frère que tu connais aussi : Jaouad. Il est décédé hier rue de Genève en perdant le contrôle de son scooter. Il a percuté un mobilier urbain, un poteau. C'est avec une très grande tristesse que j'ai fait part de cela à la presse tout à l'heure, non sans une certaine émotion quand vous avez vu grandir un enfant. C'était typiquement un enfant qui avait profité de ce dont nous parlions tout à l'heure – sans revenir sur un ton polémique – à savoir les services publics que nous avons créés en municipalisant. Il faisait partie de cette génération qui a grandi avec ces nouveaux services publics à partir de 2008.

C'est une profonde tristesse. J'ai appelé son papa et je pense que nous pouvons avoir une pensée émue. Je ne ferai pas forcément une minute de silence parce que cela n'est pas très approprié de le faire dans ce cadre, sinon nous devrions le faire aussi pour d'autres et il n'était pas connu de tous ici. J'aimerais cependant exprimer devant le Conseil Municipal toute la tristesse que cette nouvelle suscite, et adresser toutes nos condoléances à sa famille de la part de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

M. le Maire.- Je vous remercie même si ce procès-verbal est arrivé un peu tard, j'en conviens. Vous savez que nous externalisons maintenant cette fonction et cela peut arriver qu'un retard se produise. Nous aurions pu le reculer si besoin, sans souci. Il est désormais validé.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION

FINANCES

N° 2021-044 : Approbation du compte de gestion 2020.

(Délibération n° 2021-044, annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Il s'agit plutôt d'un rapport de conformité entre le compte de gestion et le compte administratif. Cela est possible puisque les deux comptes sont tout à fait identiques. Je vous propose donc d'approuver le compte de gestion 2020.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Madame GROS. Demandez la parole, s'il vous plaît, Madame GROS.

Mme GROS.- Je me pose une question : comment peut-on approuver un compte de gestion et administratif alors que les documents sont absents ? Je ne les ai pas trouvés.

M. le Maire.- Les documents sont en ligne.

M. FERAUD.- Ils ne sont pas en ligne, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Ont-ils bien été *uploadés* ?

Mme GROS.- Je ne les ai pas trouvés.

M. le Maire.- Sont-ils en ligne ? En tout cas, ils ont été envoyés aux membres de la commission, bien sûr. Je me permets de passer au prochain point et nous reviendrons dessus.

La délibération n°2021-044 est ajournée.

N° 2021-045 : Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats.

La délibération n°2021-045 est ajournée.

N° 2021-046 : Durée d'amortissement des biens.

M. le Maire.- Il s'agit simplement d'une mise à jour de la durée d'amortissement des biens.

*(Délibération n° 2021-046, annexée au procès-verbal).
(Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération).*

M. le Maire.- Il vous est simplement présenté un barème indicatif posé avec la comptabilité M14, ainsi que les durées d'amortissement proposées.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Merci. À ce sujet, nous souhaiterions exprimer notre satisfaction suite à la remise à jour du tableau des amortissements. Cela correspond à une observation que nous avons faite l'année dernière, et qui malheureusement n'avait pas été prise en compte. Nous saluons le fait que la commune ait bien pris note de nos commentaires de manière constructive et remette ce tableau à jour cette année. Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien. Merci beaucoup.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-046 est adoptée à l'unanimité.

Le débat reprend concernant les délibérations relatives à l'approbation des comptes.

M. le Maire.- Alors qu'en est-il ? Ils n'ont pas été uploadés ?

M. FERAUD.- Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir. Ils ne sont pas uploadés. Je n'ai pas pu me prononcer parce que ces informations ont été envoyées après la commission Finances. Il n'était donc pas possible d'en discuter lors de la commission Finances. Je vous confirme, constat d'huissier à l'appui, qu'aucun compte administratif ni compte de gestion n'est joint aux pièces. Je dispose du constat d'huissier si vous voulez bien le consulter. Il a été établi mardi.

M. le Maire.- D'accord.

M. FERAUD.- Dernier point, je souligne que malgré l'impossibilité d'aborder ce point en commission Finances, je vous ai envoyé un email – vous vous plaignez beaucoup de mes emails, mais je vous ai envoyé un email hier – pour vous signaler l'absence de ce compte administratif. Je n'ai pas eu de réponse. L'information a donc été malgré tout partagée avec vous. Malheureusement, vous constatez que vous ne prenez pas en compte mes commentaires, même lorsqu'ils sont constructifs et qu'ils auraient pu éviter cette déconvenue lors du Conseil.

M. le Maire.- Il ne s'agit pas d'une déconvenue, ne vous inquiétez pas. Il suffit de repousser le vote du compte administratif.

M. FERAUD.- La date limite est fixée au 30 juin.

M. le Maire.- Oui, bien sûr. Je peux le faire la semaine prochaine sans aucun problème.

M. FERAUD.- Très bien.

M. le Maire.- De toute façon, il est également possible de le voter en tant que tel sur la délibération puisqu'il a été analysé en séance, et que la délibération comprend l'ensemble des éléments pour le faire.

M. FERAUD.- Si vous pensez que vous êtes dans la légalité en faisant procéder au vote, faites-le, je vous en prie.

M. le Maire.- Je ne prendrai pas de risques, vous venez de faire un constat d'huissier. Vous imaginez bien. Vous préférez recourir aux constats d'huissier, donc il n'y a pas de souci.

M. FERAUD.- Non, Monsieur MATHELIER. Je vous rappelle que je vous l'ai également signalé.

M. le Maire.- D'accord, mais vous avez eu recours à un constat d'huissier.

M. FERAUD.- Oui. Nous ne pouvons pas dire que nos relations soient au meilleur.

M. le Maire.- Quel conseiller municipal fait un constat d'huissier pour montrer « *propos inaudible* » .

M. FERAUD.- Vous avez fait des citations à comparaître aussi. Nos relations ne sont pas au meilleur.

M. le Maire.- Non, c'est certain. Très bien, nous allons le reporter. Nous voterons lors d'un prochain Conseil Municipal, dans les délais bien évidemment. Je ne vais pas prendre le risque. Alors que nous pouvions le faire, je ne vais pas prendre le risque de le faire. Très bien. Laurent.

M. GILET.- Cette petite action n'est pas un tour de passe-passe. C'est seulement une action qui me fait beaucoup craindre – pas sur le fond mais sur la forme – les échanges avec vous. Si jamais je commets la moindre erreur – je ne parle pas de faute, mais seulement d'erreur – cela se retournera contre moi. J'avoue ne pas avoir la capacité d'encaisser cela comme Guillaume. Moi, je fais du volley, pas de la boxe. J'ai même pensé à écrire ma déclaration pour être certain de ne pas commettre d'erreur. Mais il s'agit d'une belle pique, elle est bien placée. Sur le fond, cela ne va pas non plus chambouler les choses, nous demeurons encore une fois sur la forme, mais cela donne-t-il envie de prendre le risque de travailler avec vous ? Parce que là, ce n'est pas du travail...

M. LIERMIER.- Mais vous nous reprochez vos erreurs ! Ce sont vos erreurs. Ne pas joindre de compte administratif, c'est votre erreur.

M. GILET.- Je suis toujours sur l'erreur et je confirme. Nous faisons des erreurs, nous faisons plein d'erreurs.

M. LIERMIER.- Et nous vous l'avons signalé.

M. GILET.- Et moi, le premier. D'ailleurs, le fait de prendre la parole est peut-être une erreur parce que cela va se retourner contre moi. Je tenais cependant à vous féliciter en tant que juriste. Effectivement, c'est bien carré. Tout ce que j'ai entendu avant, à chaque fois, il s'agit uniquement d'attaquer pour attaquer.

Pendant les six années de mandat précédent, l'opposition était présente. M. MAILLET en posait de belles, parfois. Mais franchement, j'étais content de l'entendre. Parce qu'il nous bougeait le derrière, il nous faisait remarquer des choses mais de manière constructive, pour que cela s'améliore. Vous, nous avons l'impression que vous voulez que cela s'arrête. Attention ! Il s'agit de mon impression.

À partir de là, la peur que j'ai en voulant échanger ou travailler avec vous, ce n'est pas spécialement de commettre une erreur parce que fondamentalement, tout le monde en fait. Nous avons tous envie de faire le bien mais nous commettons effectivement

des erreurs voire parfois, nous faisons des choix qui peuvent ne pas plaire. Mais ce sont des choix qu'il est nécessaire d'assumer. Je ne sais plus qui disait tout à l'heure que pour ne pas faire d'erreurs, il suffit juste de ne rien faire. Dans certains cas, cela peut satisfaire beaucoup de monde, mais nous voulons réaliser des choses et on fait des choses. Promenez-vous dans Ambilly : tel que l'on pourrait décrire les 13 dernières années de mandat, je n'ai pas l'impression que la ville ressemblerait à cela. Peut-être que ce serait mieux avec d'autres personnes. Franchement, je reconnais des erreurs, certaines choses ne me plaisent pas, mais j'ai vraiment envie de rester dans la majorité. Je pense que ce sera ma seule prise de parole parce que je n'ai rien écrit.

M. le Maire.- Très bien.

M. FERAUD.- Excusez-moi Monsieur GILET, je vous réponds très brièvement. Tout d'abord, encore une fois, j'ai demandé un constat d'huissier en raison de l'état de nos relations pour éviter toute contestation et que l'on me fasse passer pour quelqu'un qui affabule. Pour autant, encore une fois, je rappelle que j'ai envoyé un mail à la commune pour signaler ce problème. Je suis désolé si ce mail n'a pas été pris en considération, je n'en suis pas responsable. Il n'est donc pas possible de m'accuser de faire de la destruction systématique à partir du moment où j'ai quand même signalé le problème. C'est le premier point.

Second point, je pense que tout dépend du contexte et de la relation de confiance ou de non-confiance établie entre les personnes. Malheureusement, mes relations se sont effectivement de nouveau dégradées avec la municipalité. J'explique pourquoi dans le point qui sera évoqué avec les questions. Cela est clairement dû à des choses qui ont été dites dans mon dos. Il n'est pas acceptable que cela soit fait de cette manière alors que je pensais que nous avions apaisé les choses et qu'il était possible de se parler franchement. Je ne suis pas responsable de la récente dégradation. Encore une fois, l'information avait été communiquée de bonne grâce à la commune qui n'a pas voulu en tenir compte.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup. Nous n'allons pas épiloguer sur ce sujet. J'ai bien compris. Il n'existe aucun problème, Monsieur FERAUD, et je vous fais grâce de perdre plus de temps à m'expliquer ce que vous avez fait.

Nous avons voté la durée d'amortissement ? Je ne sais plus.

(La salle répond que non).

M. le Maire.- Très bien. Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-046 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-047 : Sollicitation de Haute-Savoie-Habitat pour une garantie d'emprunt pour rénovation énergétique des bâtiments Les Monthouses.

M. le Maire.- Tu le présentes Guillaume ?

M. SICLET.- Hors micro

M. le Maire.- Je peux le faire sans souci. Finances, c'est entre deux à chaque fois.

(Délibération n° 2021-047, annexée au procès-verbal)

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. GILET.- Je renie ma parole extrêmement vite puisque je venais d'affirmer que je ne comptais pas la reprendre. Cependant, il se trouve que je m'étais engagé à effectuer une recherche. J'ai contacté Haute-Savoie-Habitat qui me confirme bien que les travaux ont été réalisés et que d'autres travaux seront effectués dans trois ans, concernant l'isolation. En raison du Covid-19, différents départements travaillent à des vitesses différentes. Ils ont donc effectivement entrepris des travaux sur leurs fonds propres, alors que je ne sais quel service était censé formuler ce genre de demande beaucoup plus tôt. Il m'a été précisé que des chantiers beaucoup plus importants étaient achevés depuis un an et que les délibérations n'étaient toujours pas proposées dans les communes.

Il est survenu un petit débat concernant la qualité, appelant à faire attention, tout le monde avançant ses remarques pertinentes. J'ai rencontré quelques habitants des Monthouses et il semblerait que les travaux soient à peu près corrects. Une personne signale une présence plus importante de fourmis depuis les travaux, mais je vous passe les détails. Une autre personne indique qu'une fenêtre ne ferme pas trop mal. Sinon, les travaux sont effectivement terminés et la prochaine étape est la pose d'isolation.

M. le Maire.- Très bien.

M. MIHOUBI.- J'ajoute un élément. M. LIERMIER et moi avons lancé le débat concernant la qualité des installations et le fait qu'il s'agit moins d'avoir des huisseries de bonne qualité au-delà de la pose elle-même. D'après ce que j'entends, sachant que l'on constate déjà un problème de portes qui ferment mal, j'ai également vécu l'expérience avec mes parents. Il ne s'agit que de mon avis, mais j'explique pourquoi je vais peut-être m'abstenir. Je vais écouter un peu les débats.

Le problème est que les huisseries posées chez mes parents n'ont duré que deux ans. Cela s'est ensuite dégradé, suivi par une promesse d'isolation jamais tenue. Je pense que c'est jeter de l'argent par les fenêtres si les travaux ne sont pas réalisés correctement, tout simplement. Cela a déjà eu lieu auparavant et je vois que rien n'a jamais changé, que ce soit Halpades, Haute-Savoie-Habitat, ou autre. Je trouve que c'est simplement mettre de la petite poussière pour montrer que les choses sont réalisées et que cela avance.

M. le Maire.- Il faudra surveiller la qualité. Je n'ai pas regardé. Ici, il s'agit d'une garantie d'emprunt mais j'entends ce que tu dis. Nous en avons parlé en commission Finances par ailleurs, ce n'est pas toujours aussi bien réussi que ce qui est annoncé.

Avez-vous d'autres questions, d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-047 est adoptée à l'unanimité avec 8 ABSTENTIONS (M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Abdullah KAYGISIZ (procuration à M. Abdelkrim MIHOUBI), M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Sandrine CHAUVET (procuration à Mme Nathalie BAUER).

URBANISME-AMÉNAGEMENT

N° 2021-048 : Construction d'une cuisine centrale – autorisation de déposer une demande de permis de construire

M. le Maire.- Parfait. Délibération sur la construction d'une cuisine centrale. Maintenant, il s'agit d'urbanisme, sommes-nous d'accord ? Autorisation de déposer une demande de permis de construire. Je te laisse la parole, Guillaume.

(Délibération n° 2021-048, annexée au procès-verbal)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération)

M. SICLET.- Avez-vous des remarques ou des questions concernant ce projet auquel j'ai participé ?

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Nous allons donc procéder au vote, sauf si Carole veut ajouter quelque chose. Non ? Très bien.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-048 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME-FONCIER

N° 2021-049 : Conventions d'occupation temporaire afin de mettre à disposition un parking provisoire pour l'IFSI

(Délibération n° 2021-049, annexée au procès-verbal).

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération)

M. SICLET.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Oui, Madame GROS.

Mme GROS.- À quel endroit sera situé ce parking ?

M. SICLET.- Il sera situé sur l'ancien terrain des eaux d'Évian.

Mme GROS.- C'est cela. À l'endroit où se trouvaient les bus ?

M. SICLET.- Exactement.

Mme GROS.- En ce moment, il existe un chantier, un tas de terre a été déposé. Pourront-ils tout de même le faire ?

M. SICLET.- Cela sera dégagé et ce sera prévu sur ce terrain, oui.

Mme GROS.- D'accord.

M. SICLET.- De toute façon, ils n'utiliseront pas toute l'assise du terrain. Une partie du terrain, je crois, sera conservée pour entreposage par les services techniques d'Ambilly.

Mme GROS.- Merci.

M. le Maire.- Cela répond-il à vos questions ?

Mme GROS.- Merci.

M. le Maire.- Merci. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-049 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-050 : convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme immobilier « ZAC ÉTOILE C8.2 », rue du Jura à Ambilly.

M. le Maire.- Je te laisse encore la parole Guillaume ?

(Délibération n° 2021-050, annexée au procès-verbal)

(Pièces jointes annexées au procès-verbal : PJ1 – Décision du Président d'Annemasse Agglomération n°D2020_0443 en date du 22 décembre 2020 – PJ2 – Projet de convention tripartite au titre du PLH)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération)

M. SICLET.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Oui, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Je ferai une brève remarque pour expliquer nos votes concernant les deux prochaines délibérations, celle-ci et la suivante. Nous soutenons effectivement le programme de création de logements sociaux au sein de la commune. Pour autant, vous connaissez notre réticence globale par rapport au projet ZAC Étoile et c'est pour cette raison que nous allons nous abstenir pour ces votes.

M. le Maire.- Très bien. Cela note encore une fois qu'en réalité, vous ne voulez pas la construction du logement social. Ni plus ni moins.

M. LIERMIER.- Vous prenez un raccourci, cela n'a aucun rapport.

M. le Maire.- Aucun logement social ne peut être construit sans participation financière de la commune, avec des conventions dans ce cadre. Vous ne voulez donc pas que nous rattrapions notre retard en matière de logement social. Allez voir toutes les communes de l'Agglo, et allez leur demander. Vous verrez que ce que vous dites ne fonctionne pas. Tout simplement.

M. SICLET.- Je souhaite également ajouter une chose. Je sais que vous considérez que nous sommes main dans la main avec les promoteurs, ce qui n'est absolument pas le cas, mais pour le moment, la ZAC Étoile est un terrain vide. Nous ne

détruisons rien. Seul l'hôpital a été détruit, mais il a simplement déménagé. Dans ce cadre, lorsque nous autorisons des constructions sur des zones pavillonnaires, vous êtes contre ; et quand nous autorisons des constructions sur des friches, vous êtes contre aussi.

M. FERAUD.- Je réponds brièvement, merci. Tout d'abord, nous avons précisé que nous nous abstenons et pas que nous votions contre. C'est le premier point.

Et encore une fois, vous avez mal interprété mes propos, Monsieur le Maire. Nous ne sommes pas opposés au fait de consentir des garanties auprès des organismes sociaux, nous sommes contre le projet particulier dans la ZAC Étoile. C'est pour cette raison que nous nous abstenons.

M. le Maire.- D'accord. Cette précision est parfaitement utile.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-050 est adoptée à l'unanimité avec **6 ABSTENTIONS**
(M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET, Mme Sandrine CHAUVET (procuration à Mme Nathalie BAUER).

N° 2021-051 : convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme immobilier « ZAC ÉTOILE C8.2 », rue du Jura à Ambilly

M. le Maire.- Très bien, merci. Nous passons à l'autre convention.

M. SICLET.- Il s'agit d'une convention tout à fait similaire, toujours avec Halpades et sur le même programme de logements, mais portant sur d'autres logements du même programme.

(Délibération n° 2021-051, annexée au procès-verbal)

Pièces jointes annexées au procès-verbal : PJ1 – Décision du Président d'Annemasse Agglomération n°D2020_0395 en date du 24 novembre 2020 – PJ2 – Projet de convention tripartite au titre du PLH)

(M. SICLET donne lecture du projet de délibération)

M. SICLET.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Nous avons les mêmes remarques, je suppose ? Nous pouvons donc passer au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-051 est adoptée à l'unanimité et **6 ABSTENTIONS**
(Monsieur François LIERMIER – Madame Nathalie BAUER – Madame Christiane GROS – Monsieur Julien FERAUD – Monsieur Cristian GUERET - Madame Sandrine CHAUVET (procuration à Madame Nathalie BAUER).

ENFANCE

N° 2021-052 : Modifications du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires.

M. le Maire.- Je laisse la parole à Carole, qui a beaucoup travaillé sur le sujet.

(Délibération n° 2021-052, annexée au procès-verbal)

Mme DARCY.- Suite à l'adoption de la semaine de quatre jours dans la commune d'Ambilly, il s'avérait nécessaire de modifier à nouveau le règlement intérieur applicable aux activités périscolaires et extrascolaires proposées dans la commune, qui sont facultatives mais payantes.

Nous avons constaté que les retards de familles venant récupérer leurs enfants devenaient de plus en plus récurrents, notamment pour la garderie du soir ou le mercredi soir. Nous avons donc modifié les montants de pénalité car ces retards impactent réellement l'organisation des services d'animation. Nous avons reconduit également les délais d'annulation qui sont donc restés les mêmes que ceux prévus dans le règlement précédent.

Je souhaiterais apporter une modification en procédant à un ajout à la page 10, dans la phrase suivante : « *En cas de sortie scolaire, et après information de la Direction de l'école, l'inscription à la restauration sera automatiquement annulée pour tous les élèves inscrits dans la classe en sortie. En cas d'annulation pour raison médicale, il est demandé aux parents d'avertir le secrétariat le jour même de l'absence avant 10 heures, hors accueil des loisirs, afin de déduire la journée de facturation, et en cas de prolongation, à partir de deux jours, un justificatif médical devra être présenté pour annuler les prévisions.* »

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Mon intervention n'est pas directement liée au nouveau règlement. Pour information – et je le signale de manière tout à fait sympathique – j'ai constaté quelques petites typographies. Si vous le souhaitez, je vous en ferai part dans un email.

M. le Maire.- Qu'avez-vous constaté ?

M. FERAUD.- Quelques petites erreurs de typographie.

J'ai en revanche une question en lien avec les activités périscolaires et le centre de loisirs. Il me semble, sauf erreur de ma part, que le centre de loisirs n'est pas ouvert au cours du mois d'août depuis l'année dernière. Il me semble également que c'était le cas les années précédentes. Cette situation est-elle temporaire ? Je comprends la difficulté de mobiliser du personnel pendant le mois d'août. Pensez-vous tenter de résoudre ce problème pour les années à venir ?

Mme DARCY.- Effectivement, l'accueil pour les vacances scolaires d'été et l'ouverture sont prévus uniquement pour le mois de juillet. Nous avons réalisé un test sur une année – ne me demandez pas de préciser l'année car je ne la connais pas – et la demande avait été si faible, que nous nous étions rendus compte que les animateurs venaient pour trois ou quatre enfants. C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas reconduit. Cependant, si le service scolaire reçoit des demandes de parents et que nous constatons l'existence d'une demande réelle, nous envisagerons tout à fait cela.

M. FERAUD.- Je vous remercie.

Mme DARCY.- Et je vous invite effectivement à m'envoyer un mail pour me signaler les petites choses que vous avez vues car il faut que le document soit impeccable. Merci.

M. le Maire.- Parfait. Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ?

Effectivement, il s'agit de la raison évoquée. Carole n'était pas encore conseillère municipale – elle ne pensait sûrement pas l'être et encore moins à Ambilly – et nous avons testé l'ouverture au mois d'août. Cela ne fonctionne pas. Nous avons largement mobilisé les équipes et c'était plutôt difficile.

Pas d'autres questions ou remarques ? Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-052 est adoptée à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

N° 2021-053 : Approbation et autorisation d'adhésion à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement, de renforcement des réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs de la rue des Belosses à Ambilly et Gaillard.

M. le Maire.- Je présente la délibération et, Noël, tu complètes en cas de besoin ?

(Délibération n° 2021-053, annexée au procès-verbal)

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-053 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

N° 2021-054 : Création de six postes non permanents - service enfance.

M. le Maire.- Elisabeth, présentes-tu les délibérations ?

Mme BAILLY.- Oui, je suis là.

M. le Maire.- Que tu sois là, c'est une chose, mais que tu présentes les délibérations, c'est cela. Merci.

Mme BAILLY.- Un certain nombre de délibérations concernant les ressources humaines sont présentées.

(Délibération n° 2021-054, annexée au procès-verbal)

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

Il s'agit d'une délibération assez classique, dans le sens de celles que nous faisons tout le temps, mais c'est toujours important de la relever. La question du service Enfance jeunesse constitue notre cœur, et particulièrement ici l'enfance.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-054 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-055 : Création de deux postes non permanents - service enfance.

(Délibération n° 2021-055, annexée au procès-verbal)

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Merci Elisabeth. Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-055 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-056 : Création de deux postes non permanents - services techniques et espaces verts.

(Délibération n° 2021-056, annexée au procès-verbal)

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- J'avais une question, qui n'est pas liée au vote : est-il possible pour les élus d'effectuer un stage au sein du service espaces verts pour voir un peu comment cela se passe ?

M. le Maire.- Je l'ai fait.

M. MIHOUBI.- Je parle de toi mais aussi de nous tous autant que nous sommes. Aujourd'hui, ce sont des personnes de l'ombre et je voulais seulement savoir s'il était possible de passer du temps avec eux, un ou deux jours, pour pouvoir observer ce qu'ils font ?

M. le Maire.- Il y a du travail.

M. MIHOUBI.- Oui, je sais.

M. le Maire.- Moi, je me suis levé très tôt le matin, ils m'avaient préparé une fiche de commande pour toute la journée. J'ai fait du désherbage manuel, j'ai décollé au Karcher les affiches électorales en leur disant que j'avais plutôt l'habitude de les coller. On voit l'utilisation de la colle. Effectivement, si certains élus voulaient effectuer un stage exploratoire, pourquoi pas ? C'est cadré, cela peut se faire, mais sans gêner les services.

Il est possible aussi d'effectuer le déneigement. Je l'ai fait. Tôt le matin. Nous parlions d'humilité tout à l'heure. Je sais aussi comment travaillent les services parce que j'ai participé, à de nombreuses reprises avec eux au quotidien, à des tâches parfois éprouvantes. Les gens ne me reconnaissaient pas au rond-point quand j'étais en train de désherber. J'avais les chaussures de sécurité, j'avais l'ensemble.

Ce sont des choses qui me touchent particulièrement en tant que maire et qui m'avaient fatigué à l'époque. J'avais un Conseil Municipal le soir et je me souviens que j'étais un peu « crevé ». Donc c'est possible, mais cela doit être réalisé de manière un peu épisodique.

D'autres questions ou remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-056 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-057 : Modification des conditions de recrutement – poste responsable service jeunesse.

(Délibération n° 2021-057, annexée au procès-verbal)

Mme BAILLY.- Vous savez tous qu'actuellement, et depuis deux ans au moins, le service Jeunesse se trouve en *stand-by* car les agents qui y travaillaient se trouvent en disponibilité. Nous avons donc conduit une réflexion pendant l'année et nous avons décidé qu'il fallait développer une attention particulière au bien-être des jeunes, plus particulièrement suite à la situation épidémique pendant et post Covid-19. La situation des 18 derniers mois a été compliquée, même pour les jeunes. Elle l'a été pour les parents, mais également pour les jeunes et les ados.

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Merci Elisabeth. Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- Nous n'avons pas attendu de faire cette délibération. Depuis le mois de juin, nous travaillons en interne avec des animateurs qui ont ouvert le service Jeunesse. Ils sont partis à la rencontre des jeunes – moi, je n'y suis pas allé – pour les informer qu'à l'approche de l'été, des sorties seront organisées pour le mois de juillet et concerneront les 11-17 ans. Il leur a donc été proposé de se rapprocher du 8 rue du Jura et du gymnase, où des activités seront mises en place le mercredi et le vendredi soir principalement. Des sorties seront donc organisées pendant le mois de juillet. La durée

prévue est d'une semaine ou de trois jours. Cela dépendra du budget dont nous disposerons et de plusieurs autres facteurs dont la motivation des jeunes.

Tout cela pour dire qu'aujourd'hui, nous travaillons sur le sujet. Nous observons, nous leur donnons la chance de pouvoir venir afin qu'au mois de septembre, nous puissions travailler en meilleure collaboration avec toute cette adolescence.

Mme BAILLY.- Oui. Il faut également préciser qu'amener des jeunes et des adolescents à revenir dans un espace dédié à la jeunesse n'est pas toujours évident. Nous présentons donc cette proposition et nous la soumettons aux votes. Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien. Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-057 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-058 : Détermination du taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2021.

M. le Maire.- Est-ce que tu présentes la délibération ou je le fais ? Je peux le faire, si tu le souhaites.

Mme BAILLY.- Comme tu le souhaites.

M. le Maire.- Je l'ai présentée hier en comité technique.

(Délibération n° 2021-058, annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Il s'agit d'une délibération très administrative qui permet d'examiner les taux de promotion d'avancement pour l'année et cette année. Vous pouvez voir un tableau qui représente en trois parties : les filières technique, administrative et d'animation. Le 0 % signifie une absence d'avancement de grade, 67 % correspondent à deux agents sur trois ayant augmenté de grade. Vous comprenez la logique : 75 % par exemple, c'est trois sur quatre. Cela a été vu hier en comité technique et validé par le comité technique.

(Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération)

Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-058 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-059 : Convention avec le CDG 74 de mise à disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents dans la cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité.

M. LIERMIER.- Excusez-moi, Monsieur le Maire. Il semblerait que la chaîne YouTube ne fonctionne pas, que la diffusion ne soit plus assurée pour les personnes extérieures.

Mme BAILLY.- Il y a des orages.

M. le Maire.- Confirmez-vous que la vidéo est en ligne ?

M. le Maire.- L'équipe technique nous confirme que le débat reste en ligne. Il faut néanmoins surveiller le flux.

(Délibération n° 2021-059, annexée au procès-verbal).

Mme BAILLY.- Comme vous le savez, le CDG est le Centre de gestion 74.

(Mme BAILLY donne lecture du projet de délibération)

Mme BAILLY.- Je précise également que nous avons déjà utilisé cette aide du CDG par le passé. L'histoire du Covid-19 nous a aussi placés dans cette option. Il est parfois nécessaire de faire appel au CDG lors de la parution d'une annonce, car le personnel des CDG possède la pratique professionnelle. Lorsque nous recherchons, par exemple, une personne pour effectuer la comptabilité – ce qui nous est arrivé – nous avons vraiment besoin d'un professionnel. Je compare cela à une sorte d'intérim.

M. le Maire.- Merci Elisabeth. Je confirme que le visionnage YouTube fonctionne. Je l'ai directement en ligne ici.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-059 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-060 : Création d'un poste permanent - service de police municipale

M. le Maire.- Je vais présenter la délibération si tu veux, Elisabeth.

Mme BAILLY.- Oui.

M. le Maire.- Nous continuons à travailler sur le sujet de la police municipale car nous constatons des opportunités, notamment sur les candidatures qui nous parviennent. Depuis le début, nous faisons notre travail et nous essayons de recruter. Ce n'est pas toujours aussi simple. Aujourd'hui, un certain nombre d'opportunités se présentent à nous et elles apparaissent tout à fait convenables. Nous parviendrons même peut-être à atteindre le nombre de six inscrits dans le programme municipal de la majorité. Cela pourrait

être le cas dès la fin de l'année, ou en tout cas l'année prochaine, si ces opportunités se maintiennent. Il existe toujours cependant de nombreux aléas dans ce domaine.

(Délibération n° 2021-060, annexée au procès-verbal)

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération)

M. le Maire.- Avez-vous des questions, des remarques ou des compléments ?
Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- Je souhaitais apporter une explication complémentaire. Nous sommes face à des opportunités que nous souhaitons saisir, essentiellement pour essayer de mettre en place – peut-être pas cette année mais l'année prochaine – une meilleure amplitude horaire avec ces agents, afin d'assurer une meilleure présence de notre police municipale. Au près des commerçants, autour de la commune mais aussi pour créer une meilleure proximité, plus rassurante pour les Ambilliens et Ambilliennes.

C'est ce que nous avons mis en place au stade et depuis, nous constatons moins de problèmes entre les associations et ceux qui pratiquent le sport sur le stade. Nous avons observé un petit bénéfice à ce niveau. Je pense, et nous espérons, obtenir également ce résultat avec la police municipale.

Mme BAILLY.- Je voulais juste rajouter une information. Nous avons récemment participé à un jury en vue de recruter des PM. Nous avons eu la chance de recevoir des futurs agents qui avaient envie de revenir vers la police de proximité et qui ne se satisfaisaient plus de leur emploi actuel, en commissariat ou dans le domaine militaire. La police de proximité était pour eux, une option intéressante et le poste présenté allait dans le sens de leur reconversion.

Je tenais à le préciser car cela est peu fréquent et je les remercie. Je les remercie également pour les échanges qui ont eu lieu, car nous constatons qu'ils se trouvent dans un esprit de prévention qui correspond à notre état d'esprit.

M. le Maire.- Il est vrai que nous profitons de l'opportunité. C'est aussi pour cela qu'il convenait d'ouvrir un jury pour les candidatures qui répondaient aux précédentes, lancées sur l'ancien poste. Nous avons en effet reçu un certain nombre de candidatures en plus, nous obligeant à formaliser cela et à réunir à nouveau un jury pour recevoir plusieurs personnes qui ont candidaté pendant et après le recrutement précédent. Le précédent recrutement est terminé puisqu'un policier municipal, près d'ici, arrivera prochainement dans notre commune, le 1^{er} ou le 2 août.

Il s'agit donc d'un effet d'opportunité et c'est la première fois. Nous avons lancé cela quelques années auparavant, mais nous n'avions pas eu autant de succès. Certaines personnes candidatent de très loin. Il faut donc saisir ces opportunités car ce n'est pas toujours aussi évident.

Mme BAILLY.- Je souhaite aussi préciser que lors d'un recrutement de PM, nous constatons – comme le dit Monsieur le Maire – que les candidats peuvent venir de très loin. Il est important pour eux de prendre conscience du prix des logements et du coût de la vie qui est différent de celui du Nord ou de la Bretagne. Auparavant, certaines personnes sont venues de loin et ne sont restées qu'un an ou un an et demi à peine avant de repartir parce qu'ils n'arrivaient plus à faire face financièrement au vu de la situation dans le Genevois et en Haute-Savoie. Il ne faut pas se leurrer. Pour ma part, je suis donc assez contente de cela et également de ce recrutement.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup. Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je vous remercie. Effectivement, il s'agit de l'un des thèmes abordés lors de nos questions au dernier Conseil Municipal. Nous nous inquiétons du départ des agents, d'autant plus avec le déconfinement et l'arrivée de l'été. Nous sommes donc satisfaits de constater que cela évolue dans le bon sens, et nous voterons donc évidemment favorablement à cette création de poste. Vous constatez que nous ne sommes pas toujours contre vous, quels que soient vos dires et vos actes.

M. le Maire.- Non, je le note. Il n'y a pas de souci, je saurai être honnête. Encore une fois, autant sur les Communaux, comme tout à l'heure, que sur la question de la sécurité publique, je pense que ces sujets doivent très largement dépasser les clivages. Et encore plus dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Je ne fais d'ailleurs qu'appliquer le programme pour lequel j'ai été élu avec mon équipe. Ces recrutements sont bien inscrits dans notre programme. Nous avons clairement annoncé notre intention de multiplier par deux les effectifs sur l'ensemble du mandat, et nous le mettons en œuvre. Nous tenons également nos promesses à cet égard.

Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-060 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- J'ajoute un point particulier. Nous avons aujourd'hui eu l'occasion de voter sur deux délibérations majeures. Il en existe beaucoup d'autres, mais celles-ci revêtent pour moi un caractère d'importance. Il s'agit du poste de policier municipal et du poste au service Jeunesse.

Je l'ai déjà dit en Conseil Municipal, je le dis à nouveau ici et partout où j'en ai l'occasion, notamment dans l'ensemble des commissions dont je fais partie et particulièrement à l'Agglomération : « Nous devons apprendre à marcher sur nos deux jambes sur les questions de la répression et de la prévention ». J'aurai l'occasion de rappeler à de nombreuses reprises encore pendant ce mandat que si nous ne marchons pas sur nos deux jambes, d'autant plus dans la situation actuelle, soit nous basculons dans le tout répressif qui n'est clairement pas efficace, soit nous tombons dans une forme d'angélisme en considérant que la sécurité ne doit pas être garantie aux uns et aux autres. Vous pensez bien que cela ne correspond pas du tout à la vision de cette municipalité depuis que je suis au pouvoir avec mon équipe. Je repose donc bien le cadre : marchons bien sur nos deux jambes. En ayant toutefois conscience que ces recrutements ne sont pas forcément aisés.

Nous avons épuisé le Conseil Municipal, et nous avons aussi épuisé l'ordre du jour du Conseil. Un certain nombre de questions écrites ont été envoyées par le groupe minoritaire mené par M. LIERMIER. Vous allez dire que je prends beaucoup de temps à chaque fois, mais la dernière fois, j'ai donné une réponse très lapidaire avec un : « Alors, oui » et je considère donc que j'ai un petit temps ici pour quelques remarques de forme.

Au préalable de cette séance et de ces questions que vous avez posées - et auxquelles je répondrai d'ailleurs sans aucun ambages puisqu'il s'agit évidemment de questions d'ordre démocratique auxquelles il faut être en capacité de répondre - je souhaite formuler quand même quelques observations à la suite des dernières questions orales que vous m'avez envoyées, et à certaines attaques qui peuvent survenir à mots couverts mais

néanmoins directes et récurrentes formulées dans certaines séances et à l'encontre de la Direction générale. Vous commencez quand même – et vous lirez vous-même vos questions – sur une reprise de mails concernant une demande initiale et nous savons que c'est un pierre d'achoppement de ce qui a pu se passer par la suite.

Je souhaite effectuer un rappel et des précisions sur les règles applicables aux conditions de mise en œuvre du droit à l'information des élus. Rappel déjà été effectué par courriel à l'ensemble des membres du Conseil en fin d'année 2020 selon les termes du règlement intérieur. C'est à cette occasion que nous avons créé la boîte direction.generale@ambilly.fr. Je me dois de relever, malgré tout, la situation intenable dans laquelle se retrouve notre directrice générale des services. Situation dans laquelle elle a été placée depuis le début de mon mandat en raison de sollicitations nombreuses de la part de l'opposition et de vous, Monsieur FERAUD, dans un premier temps, et aujourd'hui directement visée ici en Conseil Municipal lors des débats entre plusieurs élus par des éléments qui pourraient être jugés comme des insinuations injustifiables. Ce qui est inacceptable.

Reprendre ces éléments et évoquer Mme la directrice générale des services me met parfaitement mal à l'aise car nous n'avons pas l'occasion de parler des agents dans un Conseil Municipal. Et cela, même si Mme la DGS est appelée M. X et que monsieur... – nous verrons par la suite – est appelé M. Y. Nous savons très bien qui sont ces personnes.

En premier lieu, je crois qu'il est utile de rappeler que les invectives à l'égard des membres du Conseil Municipal ou d'agents de cette collectivité, directes, insinuées par écrit, ou en public lors de séances de Conseil ou ailleurs, ne peuvent ici avoir cours dans le Conseil Municipal. En tant que maire, je me dois d'assurer la protection des agents visés par ce fait. C'est d'ailleurs le sens – puisque vous y revenez – de la protection fonctionnelle que j'ai accordé à Mme GAUTHIER le 6 novembre dernier et qui semble faire débat, alors que la protection fonctionnelle multiforme recouvre toute action en vue de faire cesser une situation de mal-être au travail des fonctionnaires. Je lui dois. Ce n'est pas un choix, je lui dois. À partir du moment où elle me demande la protection fonctionnelle, je lui dois et je peux d'ailleurs être dans une situation difficile si je ne le fais pas.

C'est dans ce cadre que je vous ai informé d'un canal de communication unique pour la demande de communication des documents administratifs, par une adresse mail dédiée et non l'adresse professionnelle de la directrice générale. En outre, j'ai été contraint, eu égard aux sollicitations récurrentes dont Mme GAUTHIER a fait l'objet depuis plusieurs mois, de limiter les échanges entre la Direction générale et M. FERAUD notamment. J'ai donc pris mes responsabilités en limitant tout cela et en prenant les responsabilités que je devais en tant qu'employeur. Je le dois à l'ensemble des employés. Je ne juge pas forcément sur le fond, mais je le dois puisque cela est demandé.

Je ne peux ainsi interpréter le recours gracieux que vous avez introduit le 10 mai 2021 à l'encontre d'une prétendue – vous dites : « prétendue » – décision de refus de retrait d'une décision que j'aurais prise, d'autoriser l'exercice de ce droit par Mme GAUTHIER, comme un acte supplémentaire visant à porter atteinte aux conditions de l'exercice de ses fonctions. Je n'ai pas à retirer cela puisque ce droit de retrait, je le lui dois. Cette protection fonctionnelle, je la lui dois. Ce n'est pas quelque chose que je dois retirer. En effet, il n'y a pas lieu de retirer une décision puisqu'aucune décision n'a été prise en ce sens.

Mme GAUTHIER m'a informé en fin d'année 2020 de l'entrave dans le bon fonctionnement des services et à son exercice professionnel, générée par ces sollicitations permanentes au cours de l'année. Eu égard au nombre et à la teneur des courriels constatés, ainsi qu'à leur envoi sporadique à toute heure, en l'état des informations portées à

ma connaissance, j'ai été contraint, en tant qu'employeur – j'ai été contraint, j'ai reçu les documents, notamment des cellules qui se chargent de cela – de lui accorder la protection fonctionnelle au titre des faits relevés. C'est quelque chose, encore je le répète, que je lui dois. Ce n'est pas quelque chose qui est fait comme cela au hasard, je l'affirme ici sans détour. Si de nouveaux agissements visant à déstabiliser la Direction générale devaient à nouveau être constatés, Mme GAUTHIER serait en droit d'intenter toute action en justice qu'elle estime justifiée et qui serait couverte par la protection fonctionnelle à laquelle elle a le droit.

En second lieu, concernant la teneur des dernières questions orales soumises à cette séance, je voudrais formuler plusieurs observations. Je ne peux que déplorer le ton malgré tout accusatoire – même si, Monsieur LIERMIER, j'ai bien reçu votre mail qui semblait m'assurer l'absence d'insinuations et d'accusations, je ne le ressens pas de cette manière mais nous allons voir – et les attaques personnelles à mon égard qui persistent dans des termes plutôt indignes d'une séance publique et qui ne portent pas sur des débats de fond.

Ce ne sont pas des questions qui ont trait à la séance du Conseil Municipal car il ne s'agit pas de sujets inscrits à l'ordre du jour par ailleurs. Sous couvert d'être posées de manière objective sur des thèmes et projets afférents à la gestion communale, ces questions sont systématiquement orientées et empreintes d'insinuations de la commission d'infractions pénales par des élus ou des agents de la ville. Il subsiste donc une forme d'insinuation. Si je ne conteste pas qu'elles sont bien afférentes à la gestion communale et que j'entends y répondre ici sans détour, je remarque qu'elles ne concernent aucunement les projets actuellement mis en œuvre par la majorité et parfois même traitent de faits remontant pour certains, à 2014. L'orientation de ces questions qui insinuent publiquement des pratiques frauduleuses habituelles d'élus ou d'agents dans les actes pris par la collectivité, ne servent aucunement le débat démocratique et apaisé, et procèdent d'un réel acharnement contre mes élus et moi-même.

Concernant le fond des interpellations et le jugement rendu par le TA de Grenoble le 5 mars 2021, je relève que toutes les demandes de communication de documents sollicitées par M. FERAUD n'ont pas été accueillies par le juge administratif. Vous parlez parfois d'avoir gagné cela de haute lutte, sauf que j'ai ici les documents qui l'attestent. J'ai été obligé de transmettre certains documents administratifs, ce que j'ai fait, et vous les avez reçus très rapidement. Pour d'autres, le juge administratif a refusé. J'aurais donc plutôt tendance à penser qu'il s'agit de jugements équilibrés. Je n'ai d'ailleurs pas crié victoire parce qu'il n'y a pas lieu de le faire et parce qu'on me demande un certain nombre de documents. Je me suis rapidement exécuté et vous l'avez d'ailleurs reconnu dans certains mails. C'est donc parfois un peu étrange. Vous affirmez avoir gagné de haute lutte, que nous nous sommes acharnés et en réalité, ce n'est pas vraiment le cas, donc c'est un peu étrange.

En tout état de cause, et si, bien sûr j'exécuterai toujours les décisions de justice rendues, il n'en demeure pas moins que j'en appelle depuis le début de mon mandat à la responsabilité des élus, et à ce titre à des demandes de communication de documents raisonnables compte tenu de la charge de travail des services particulièrement augmentée en phase de préparation des séances de Conseil Municipal, mais aussi depuis la crise. Lors des préparations de séance, les services agissent en toute transparence pour garantir une information éclairée de l'ensemble des élus par la rédaction de notes de synthèse et des projets de délibérations transmis avec l'ordre du jour dans les convocations. Vous avez quand même du matériel pour travailler, même s'il peut survenir des erreurs comme nous avons pu le voir aujourd'hui. Mais le matériel est là et la transparence est largement assurée.

Les services ne peuvent répondre à des injonctions de communication de documents et pièces dans les délais contraints imposés à l'administration. Nous aurions pu à chaque fois répondre beaucoup plus tard, nous sommes dans la capacité de le faire. Les 21 pièces que vous m'avez demandées l'autre jour, je n'étais pas dans l'obligation de vous les transmettre aussi rapidement. Certaines ne sont pas communiquées et je vous ai d'ailleurs expliqué pourquoi. Comme cela a précédemment été évoqué, le droit à l'information que vous tenez de l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales, justifie la communication des documents demandés consécutivement à une convocation, pour autant qu'ils se rattachent à l'objet d'une délibération fixée à l'ordre du jour de la séance.

Concernant d'autres demandes de communication de documents administratifs qui ne s'y rattacheront pas – ce qui est le cas – mes services les analyseront et vous les communiqueront selon les modalités appropriées en conciliation avec leur charge de travail quotidienne. C'est-à-dire que si nous avons autre chose à faire, parce que nous sommes soumis à une charge de travail et qu'il n'y a pas que le traitement de vos demandes dans une collectivité comme celle-ci, nous devons l'adapter par rapport à cela. Il doit s'agir d'une forme d'équilibre entre la volonté de ne pas trop faire traîner, et le fait de ne peut-être pas répondre aussi automatiquement. Ce que j'ai néanmoins plutôt fait ces derniers temps en souhaitant que vous ayez le maximum d'informations dans les délais les plus courts impartis.

Sur le fond des neuf points, nous allons y venir. Je vous laisse la parole, Monsieur LIERMIER, pour lire vos questions auxquelles je vais répondre sans ambages. Ou Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Je vais lire les questions, Monsieur le Maire. J'ai compris que vous ne souhaitiez pas particulièrement vous appesantir sur l'introduction. Je précise néanmoins que si le juge ne s'est pas prononcé sur certains documents, c'est parce qu'ils avaient été communiqués dans l'intervalle. C'est-à-dire après que j'ai formé mon recours mais avant que le juge n'ait prononcé son jugement. Il n'y avait donc évidemment pas lieu de se prononcer sur ces documents qui avaient été communiqués après que j'ai formulé un recours au Tribunal Administratif. Voilà pour cette première précision.

Seconde précision : encore une fois, les documents que vous m'avez communiqués suite au jugement du Tribunal Administratif l'ont été près de trois ans après ma demande. Nous ne parlons pas de quelques mois. Vous avez donc effectivement répondu à l'injonction du tribunal une fois le jugement rendu, mais la demande initiale avait été formulée en 2018.

M. le Maire.- Absolument. Mais nous sommes d'accord : ce jugement du Tribunal Administratif visait justement à savoir s'il était nécessaire de les communiquer ou non ? Certains documents ont dû être communiqués, et d'autres, non. Cela veut donc dire qu'il existait au minimum une discussion administrative autour de la communication de ces documents.

M. FERAUD.- Oui, parce que les documents ont été communiqués dans l'intervalle.

M. le Maire.- Et je me suis exécuté dès que j'ai reçu l'injonction du tribunal. Je suis un élu républicain qui a respecté la justice de notre pays. Reconnaissez-le.

M. FERAUD.- Tout à fait. Et je l'ai reconnu par écrit comme vous l'avez indiqué.

M. le Maire.- Très bien. Reconnaissez-le encore aujourd'hui, je vous remercie.

M. FERAUD.- Je pose donc les questions. La municipalité n'a pas clarifié certaines des interrogations légitimes malgré les éléments récemment délivrés pour la première fois le 8 juin 2021. Un élu de la commune d'Ambilly, titulaire d'une délégation du maire, a-t-il conclu un bail d'habitation pour un bien situé au 52, rue de Genève, alors que le bien était en cours de portage par l'EPF pour le compte de la commune d'Ambilly ? À quelle date le bail d'habitation a-t-il été précisément conclu ?

M. le Maire.- Il ne s'agit pas d'un bail d'habitation à proprement parler mais d'un contrat d'occupation précaire. Il a été conclu le 20 juin 2016, avec un loyer minoré puisqu'il s'agit d'un bail d'occupation précaire. Il a été conclu avec l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et non avec la commune d'Ambilly.

M. FERAUD.- Tout à fait. C'est ce qui a été précisé dans la question. Deuxième question : confirmez-vous que le nom du portage concerné par ce bien est BREQUE ? Sinon, quel serait le nom ?

M. le Maire.- Oui. BREQUE

M. FERAUD.- Considérant que les statuts de l'EPF précisent que la commune est seule décisionnaire pour l'octroi d'un bail d'habitation pour les biens en cours de portage, confirmez-vous que c'est bien la commune qui a demandé l'établissement d'un bail – ou d'un droit d'occupation temporaire - et a choisi d'en faire bénéficier ledit conseiller municipal délégué entre 2014 et 2019 ?

M. le Maire.- Je précise à nouveau qu'il ne s'agit pas d'un bail d'habitation mais d'un contrat d'occupation précaire – j'ai l'ensemble des documents ici – qui ne confère donc aucun droit à l'habitant puisqu'il peut être « viré » du jour au lendemain. Je vous rappelle que nous avons une DUP et que l'objectif était de faire tomber ces bâtiments. C'est vous qui avez d'ailleurs peut-être, en partie retardé cela, à dessein maintenant je le reconnais. Mais à l'époque en tout cas, le but était de détruire ces bâtiments. Encore une fois, il s'agit d'un contrat d'occupation précaire qui était lié – et on le voit dans le contrat d'occupation précaire – au projet de la collectivité qui était de détruire l'ensemble de ces biens assez rapidement.

M. FERAUD.- Très bien, je passe à la question suivante. Auriez-vous connaissance de l'existence d'une décision du Conseil d'administration de l'EPF ayant autorisé la conclusion de ce contrat conformément aux statuts de l'établissement ?

M. le Maire.- Pour avoir pris attache avec l'EPF sur cette question, je peux vous répondre que cela ne passe jamais devant le Conseil d'administration de l'EPF pour ce type de contrat d'occupation précaire. Puisqu'il ne s'agit pas d'un bail d'habitation, encore une fois, mais d'un contrat d'occupation précaire. Les baux d'habitation, notamment les baux commerciaux qui sont constitutifs de droits parce que vous ne pouvez pas virer un commerçant de cette manière-là, peuvent passer ou passent dans le Conseil d'administration de l'EPF. Mais ce n'est pas le cas, encore une fois, du contrat d'occupation précaire.

M. FERAUD.- Cinquième question : confirmez-vous que l'EPF a rétrocédé chaque année durant le portage, l'intégralité des loyers perçus au titre de ce contrat à la commune d'Ambilly conformément à ses statuts ?

M. le Maire.- Oui. J'ai les bilans financiers et cela a bien été fait en bonne et due forme comme cela se pratique habituellement. Le bilan financier présente d'ailleurs un solde tout à fait favorable puisque cela a permis de baisser le prix du bien. Il avait été estimé au départ par les domaines à 210 000 euros et nous l'avons acquis à 191 000 euros.

Lorsque les loyers sont perçus, ils viennent diminuer les annuités, le prix du logement. Cela correspond à des loyers qui viennent baisser le prix final.

M. FERAUD.- Sixième question : confirmez-vous qu'au terme du portage, entre le mois de septembre et octobre 2019, le bail – ou le contrat, si vous préférez – a été transféré *de jure* à la commune d'Ambilly ?

M. le Maire.- On dit : « De jure ».

M. FERAUD.- Oui, pardon. Il y a longtemps que je n'ai plus fait de latin.

M. le Maire.- Oui, mais vous êtes compétent en droit. On sait très bien que cela se prononce : « De jure ».

M. FERAUD.- Oui, je suis un peu rouillé. Donc : à la commune d'Ambilly qui a perçu directement les loyers jusqu'en juillet 2020 ? Un avenant a-t-il été réalisé pour un complément de loyer ?

M. le Maire.- Effectivement, un bail a été transféré de droit comme vous le dites. Mais encore une fois, il ne s'agit pas d'un bail mais d'un contrat d'occupation précaire. Le terme « transféré » n'est pas tout à fait exact. Nous avons – la commune d'Ambilly – une obligation de maintenir le nouvel acquéreur, la personne qui est à l'intérieur, dans le transfert. Et le bail – ici, le contrat d'occupation précaire – dans un cadre comme celui-ci est donc révisé. Le contrat d'occupation précaire a bien été révisé avec augmentation de prix et révision du montant de la caution et des charges. La commune a donc agi conformément à ce qu'elle fait habituellement.

M. FERAUD.- Septième question : confirmez-vous que, si le montant du loyer se conformait aux standards en matière de logement social, le bien en question ne relevait pas du logement social faute d'avoir été conventionné ?

M. le Maire.- Vous avez raison, il ne s'agit pas d'un logement social. Il n'a pas été conventionné, comme aucun des biens de l'EPF. Nous ne les conventionnons pas pour une raison simple, c'est qu'ils sont destinés à être détruits. Si nous les conventionnons, nous perdons un logement social donc une part du logement social. Nous en avons déjà discuté par ailleurs. C'est-à-dire que, d'une certaine manière, vous avez un logement social en moins au moment où vous détruisez ces biens. En revanche, la plupart du temps, le calcul s'effectue sur certaines bases. Dans ce cas, il s'agit de celle du logement social au prix du PLAI. Mais comme il s'agit d'un contrat d'occupation précaire – je le répète – il bénéficie d'un loyer minoré comme tous les contrats d'occupation précaire, car il ne confère pas de droits à l'occupant.

M. FERAUD.- Avant-dernière question : pouvez-vous confirmer que le bénéficiaire – sans nécessairement la nommer - de l'arrêté PM 2020-206 déménagement 52, rue de Genève du 28 juillet 2020 est bien l'occupant du contrat d'occupation précaire susmentionné ?

M. le Maire.- Vous vous êtes intéressé au déménagement – je n'ai pas peur de le dire – du conseiller municipal Jacques VILLETTE. Il est nécessaire de mentionner le nom parce que c'est quand même lui qui ce soir, se sentira mal à l'aise. Effectivement, l'arrêté municipal que j'ai ici, qui a été signé, je vais vous le retrouver, mentionne bien pour le déménagement – puisque c'est cela qui est important et que vous regardez aussi le déménagement des personnes – le nom de Jacques VILLETTE.

M. FERAUD.- Tout à fait. Cependant, le relevé des décisions qui nous a été communiqué en septembre...

M. le Maire.- Le relevé des décisions n'est pas un document opposable.

M. FERAUD.- Oui, je confirme.

M. le Maire.- C'est un document interne.

M. FERAUD.- Je vous entends, mais c'est pour informer le Conseil Municipal. En l'occurrence, c'était le seul manquant par rapport aux autres bénéficiaires de l'arrêté.

M. le Maire.- Il en existe d'autres sur les années précédentes, mais je ne vais pas vous ressortir l'ensemble.

M. FERAUD.- En tout cas sur cette liste, il s'agissait du seul nom manquant.

M. le Maire.- Oui. Il n'existe aucun problème, ce n'est pas moi qui ai rempli ce fichier, vous l'entendez bien. Mais ici : « *vu la demande formulée le 22 juillet 2020 par M. Jacques VILLETTE pour stationner un véhicule de déménagement sur la place de livraison située dans la rue Victor Hugo à Ambilly* », ce n'est pas très loin de chez vous, je crois. Le nom est ici. Il a été envoyé en préfecture le 31 juillet 2020, reçu en préfecture le 31 juillet 2020 et il a été affiché sur les panneaux comme il se doit.

M. FERAUD.- Dernière question : quelles précautions la commune d'Ambilly et/ou l'EPF de Haute-Savoie auraient-ils nécessairement prises pour lever des dérogations légales, prévues dans l'article 432-12 du Code pénal, dans les cas où un conseiller municipal délégué aurait été locataire d'un bien préempté et porté par l'EPF pour le compte de la commune, puis rendu et intégré au domaine privé communal en septembre 2019 ?

M. le Maire.- Pouvez-vous exprimer devant le Conseil Municipal de quoi il retourne avec cet article 432 du Code pénal ?

M. FERAUD.- Tout à fait. Cet article encadre les dérogations, entre autres, qui sont prévues par la loi pour éviter de relever des qualifications du délit de prise illégale d'intérêts. Monsieur MATHELIER, je n'ai pas de problèmes à le dire.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. FERAUD.- Nous vous avons posé la question en novembre 2020, par le biais de la municipalité, et nous n'avons pas de réponse. Nous nous posons des questions. Vous êtes maintenant en capacité de nous répondre publiquement, et nous attendons simplement que vous nous précisiez ce qui a été prévu pour permettre de relever de ces dérogations.

M. le Maire.- Je n'ai pas à dire ce que l'EPF a fait ou pas car, de toute façon, il n'entre pas plus en matière là-dessus. Il s'agit d'un bail normal, un contrat d'occupation précaire, donc l'EPF l'instruit de la manière dont il le doit avec ses règles.

Concernant la commune, nous avons fait voter cela en Conseil Municipal. Le tableau qui a été donné en Conseil Municipal, en annexe, mentionne bien le nom de Jacques VILLETTE : « *Appartement plus cave, occupé par M. VILLETTE* ». Aujourd'hui, il manquait les annexes concernant le compte administratif, mais elles étaient toutes présentes lors de ce transfert. Cela a déjà été discuté à l'époque dans les commissions urbanismes.

M. FERAUD.- Excusez-moi, je souhaite seulement bien comprendre, pour éviter de revenir sur ce sujet. Aucune délibération spécifique n'a eu lieu sur ce point ? Vous êtes en train de m'indiquer que le compte administratif de la commune avait été voté, et que vous considérez que cela couvre...

M. le Maire.- Non, vous n'avez rien compris. Excusez-moi. Mes explications ne sont peut-être pas claires.

M. FERAUD.- Non, c'est pour cela que je vous demande des précisions.

M. le Maire.- Non. Je vous explique que, contrairement à ce que nous votons aujourd'hui et que, finalement, nous n'allons pas voter parce que je ne souhaite pas prendre de risques... Nous aurions peut-être pu le faire, mais nous nous reverrons plutôt le 29 juin. Il fera beau et nous prendrons l'apéro ensemble après. Ou pas. En tout cas, j'organiserai un apéro de fin de Conseil Municipal.

Ce qui est certain, c'est qu'au moment où le transfert a été proposé au vote du Conseil Municipal - je n'ai plus forcément la date mais aux alentours du mois de juillet, je vérifierai la date, je ne l'ai pas ici mais cela se retrouve facilement, notamment d'ailleurs sur l'espace d'accès aux élus - cette délibération permet d'indiquer qu'un bien est transféré de l'EPF à la commune d'Ambilly. Ce même jour, nous avons également une délibération pour le même type, par parfait parallélisme, avec l'AtelierLang qui est au 48 rue de Genève, si je ne me trompe pas. Est jointe une pièce annexe – c'est celle-ci – qui mentionne : la commune d'Ambilly, le propriétaire, la situation du logement, le lot concerné, le prix d'achat du bien, les frais notariés et l'ensemble du bilan, ainsi que, en haut : « *appartement plus cave, occupé par M. VILLETTE* ».

M. FERAUD.- Pouvez-vous préciser le jour, ou à peu près la période de vote de cette délibération ? Vous l'avez, sans doute ?

M. le Maire.- Nous sommes au moment où nous récupérons. Je peux le retrouver.

M. FERAUD.- Donc, sans doute un peu avant la fin de l'année 2019, j'imagine ? Été 2019 ? Vous l'avez récupéré en septembre-octobre 2019.

M. le Maire.- Oui, effectivement. Il s'agit de l'été 2019. Je peux le retrouver, je l'ai ici. Délibération 23, urbanisme, fin de mission de portage de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour un local commercial : il s'agit de M. LANG. Ensuite, nous reprenons une convention de portage. Une mission de portage ensuite pour BREQUE avec une pièce annexe : Convention de portage foncier, 52 rue de Genève BREQUE signée, et le bilan foncier – c'est ce document – que j'ai ici. Je le vois d'ailleurs également en ligne. Nous sommes effectivement en 2019, le 27 juin 2019 pour être parfaitement précis.

Et pour vous montrer toute la transparence, le document qui nous a été envoyé à l'époque par l'EPF mentionne uniquement le lot. Lots 10 et 1, il s'agit du même tableau. Par souci et précaution, nous avons rajouté ici le nom, je peux vous le donner après : « *occupé par M. VILLETTE* ». Il est en ligne. Vous auriez peut-être pensé que je l'ai changé maintenant, mais non. Il aurait peut-être fallu que je prenne un huissier, je suis désolé.

M. FERAUD.- Non, pas du tout.

M. le Maire.- En tout cas, il s'agit bien de ce document.

M. FERAUD.- Très bien. Vous considérez donc que cela tient lieu pour répondre aux exigences en la matière ?

M. le Maire.- Oui. J'ai fait mon travail. Si vous en considérez autrement, je ne peux pas vous dire. J'ai répondu.

M. FERAUD.- Non, je n'ai pas de considérations. Je n'ai pas vu le document jusqu'à présent.

M. le Maire.- J'ai répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. Ce soir, j'ai sûrement mis mal à l'aise un conseiller municipal qui n'a rien fait de mal. Je me suis exposé devant vous en toute honnêteté. Aujourd'hui, je considère que cette affaire est totalement close parce que je réponds à l'ensemble des demandes posées.

M. MIHOUBI.- Monsieur FERAUD, je souhaitais poser une question. À quoi voulez-vous en venir avec toute ces questions ? J'entends les questions, pas de problème. Vous êtes dans votre truc, vous êtes sur votre ligne. Mais je voulais seulement savoir à quoi tout cela vous servira ?

M. FERAUD.- Monsieur MIHOUBI, j'exerce mon mandat en posant des questions.

M. MIHOUBI.- Non. Je ne vous demande pas si vous exercez votre mandat. Tout à fait, moi aussi j'exerce mon mandat. Je voulais juste savoir : à quoi cela vous servira-t-il de savoir si Jacques VILLETTE avait utilisé cet appartement ou pas ?

M. FERAUD.- À savoir dans quelles conditions les biens de la commune ont été alloués à un conseiller municipal, tout simplement. Il s'agit d'un bien de la commune. Pour savoir si effectivement, cela s'est effectué dans les règles et les formes requises par la loi. Si un article de loi existe pour encadrer la pratique, ce n'est pas pour rien. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

M. MIHOUBI.- En réalité, vous pensez que M. VILLETTE...

M. FERAUD.- Non. J'ai bien compris ce que vous essayez de me faire dire.

M. MIHOUBI.- Non. Je n'arrive pas à vous comprendre. C'est pour cette raison que je pose la question.

M. LIERMIER.- La position de l'opposition, d'une manière générale, c'est aussi le contrôle et la possibilité de poser des questions. Et cela porte sur l'ensemble des affaires de la commune. Contrairement à ce qu'a dit Monsieur le Maire, il ne s'agit pas forcément des affaires en cours.

M. MIHOUBI.- Mais ce sont des faits de 2014 et ils concernent une personne qui était en état de précarité. C'est là où je n'arrive pas à comprendre où vous voulez en venir. Et c'est ce qui m'agace.

M. FERAUD.- Pourquoi ne voulez-vous pas répondre ? J'ai posé la question en novembre.

M. MIHOUBI.- Il vous a répondu. Moi, je vous pose la question...

M. FERAUD.- Non, j'ai posé la question initiale en novembre, Monsieur MIHOUBI. Il a fallu que nous la posions en Conseil Municipal pour obtenir une réponse.

M. MIHOUBI.- Je ne comprends pas. Et mon agacement consiste à vouloir savoir pourquoi vous vous acharnez sur une personne.

M. FERAUD.- Mais je ne m'acharne pas sur une personne, Monsieur MIHOUBI !

M. MIHOUBI.- Parce qu'il est conseiller municipal ?

M. LIERMIER.- Nous n'avons rien contre l'élu.

M. MIHOUBI.- C'est parce qu'il est conseiller municipal, c'est cela ?

M. FERAUD.- Non, j'ai posé la question dans les formes les plus parfaites et les plus polies possibles en novembre. J'ai été attaqué pour cela, nous avons engagé des procédures contre moi pour cela. Et effectivement, ce n'est pas parce que l'on essaye de m'effrayer que je ne vais pas poser à nouveau la question un peu plus tard, tout simplement.

M. le Maire.- C'est moi tout à l'heure qui étais énervé, mais je vous invite les uns et les autres à prendre beaucoup de recul par rapport à cela. La question qui a été posée en novembre l'a été, à mon avis – et vous le savez, car cela a été un objet de discorde – de manière très indélicate. Incluant des éléments d'ailleurs qui ne correspondaient pas véritablement à des questions. Cela a pu être mal interprété par les uns et les autres.

Je considère aujourd'hui avoir fait mon travail. Je considère aujourd'hui que vous aviez le droit en tant qu'opposition de poser ces questions. Et je veux que vous considériez aujourd'hui que j'ai répondu intégralement et en toute honnêteté à ces questions. C'est la seule chose qui m'anime ce soir.

Je pense que nous avons suffisamment mis mal à l'aise un conseiller municipal qui était en très grande difficulté à l'époque. Nous avons pu rencontrer ce cas à de nombreuses reprises avec d'autres personnes qui se trouvaient face à des difficultés importantes. Il aurait été moralement totalement répréhensible d'œuvrer pour du favoritisme en lien avec un logement social, en allant pousser les services sociaux à faire leur travail, ce qui n'a pas du tout été le cas. Le loyer a été intégralement payé rubis sur l'ongle, il a même été révisé lorsque le contrat d'occupation est passé dans les mains de la mairie. Il aurait pu subsister des soupçons si cela avait été l'inverse, j'entends bien.

Pour moi en tout cas, les choses aujourd'hui sont très claires et j'ai pu répondre intégralement à vos questions.

M. FERAUD.- Vous attendez une conclusion de ma part ?

M. le Maire.- Non. Je ne sais pas.

M. FERAUD.- Je vous remercie en tout cas, pour avoir apporté les réponses. Mais Monsieur MIHOUBI, je ne comprends pas pourquoi vous êtes agressif d'un seul coup.

M. MIHOUBI.- Je ne suis pas agressif. Je vais me faire enregistrer, comme ça les choses seront dites. Je ne suis pas agressif du tout. Ce qui m'agace, c'est que nous

sommes en train d'attaquer une personne. En réalité, nous avons tous su de qui il s'agissait, sommes-nous d'accord ? En conclusion, je ne souhaite à personne ce qui lui est arrivé.

M. FERAUD.- C'est ce qui m'est arrivé le 19 novembre, cela ne vous posait pas de problèmes à cette époque.

M. LIERMIER.- Vous avez tous voté contre M. FERAUD.

M. FERAUD.- Moi, j'ai été cité. J'ai pris des précautions quand même un peu douces.

M. MIHOUBI.- Je vous ai cité, moi ?

M. FERAUD.- Oui, vous avez cité mon nom lorsque vous avez lu la délibération. Monsieur le Maire a dû quitter car, évidemment, il ne devait pas lire la délibération de protection fonctionnelle.

M. MIHOUBI.- Je lis la délibération, d'accord ? Je vous ai cité par rapport à cela.

M. FERAUD.- Vous m'avez cité et cela ne vous posait pas trop de problèmes, pour des faits qui ne sont même pas poursuivis au final.

M. MIHOUBI.- En réalité, il s'agit d'une revanche.

M. FERAUD.- Mais pas du tout ! Vous jouez la vierge effarouchée ce soir, cela ne vous posait pas de problèmes le 19 novembre.

M. MIHOUBI.- En réalité, vous pensez que nous sommes en train de faire un ping-pong ?

M. FERAUD.- Mais nous ne faisons pas un ping-pong ! Vous me reprochez des choses que vous avez faites le 19 novembre, c'est un peu fort de café !

M. MIHOUBI.- Ce n'est pas possible ça.

M. le Maire.- Je vous remercie. Je le dis encore une fois, s'il fallait bien quelque chose de clair par rapport à cela. Un certain nombre de propos ont été tenus qui ne sont pas forcément acceptables. Ce n'est pas le cas de vos questions. Je veux que ce soit dit et entendu. Ce n'est pas le cas de vos questions.

Je n'ai pas l'impression de répondre à un tribunal quand je le fais, j'ai l'impression de répondre à ce que vous êtes légitime de me demander. La première formulation à l'égard de mes services n'était pas de cette manière. Et c'est une question d'interprétation.

M. FERAUD.- Je ne l'ai pas lue mais je vous propose de la lire. Vous considérez qu'elle est inappropriée, je vais la lire.

M. le Maire.- Non, je l'ai relue. J'ai répondu à l'ensemble de vos questions.

M. FERAUD.- « *Merci d'avance de bien vouloir me corriger si ces informations sont inexactes ou parcellaires afin de dissiper un éventuel malentendu* ». La question a été formulée dans les formes de politesse absolue, avec toutes les précautions d'usage. Vous ne pouvez pas prétendre que ma question était inappropriée.

M. le Maire.- Je ne parle pas de la question que vous avez posée aujourd'hui.

M. FERAUD.- D'accord. Non mais, je parle de la question du 28 octobre 2020.

M. le Maire.- Que vous avez écrite à Mme GAUTHIER. Encore une fois, je ne vais pas évoquer le cas de Mme GAUTHIER.

M. FERAUD.- Ma question initiale n'a rien de répréhensible.

M. LIERMIER.- Pour terminer, je voudrais quand même rappeler que lors de la première convocation au Conseil Municipal, vous aviez censuré nos questions.

M. le Maire.- À quel moment ?

M. LIERMIER.- Je vous les ai envoyées.

M. le Maire.- Je vous ai téléphoné, Monsieur LIERMIER, à plusieurs reprises. Vous ne m'avez pas répondu.

M. LIERMIER.- Je sais. Vous faites beaucoup fonctionner le téléphone ces derniers temps. C'est vrai.

M. le Maire.- C'est vrai, parce que j'aime bien parler aux gens. Mais vous ne me répondez jamais.

M. LIERMIER.- Je suis désolé. Moi, je travaille.

M. le Maire.- C'est vrai que moi, je ne fais rien.

M. LIERMIER.- Lorsque je travaille, vous le savez très bien. Systématiquement, pendant les heures de travail.

M. le Maire.- C'est vrai que moi, je ne fais rien du tout.

M. LIERMIER.- Nous sommes des bénévoles pour la commune, Monsieur le Maire. Vous avez censuré nos questions.

M. le Maire.- Pas du tout !

M. LIERMIER.- Et vous avez modifié, nous savons très bien pourquoi vous avez modifié...

M. le Maire.- Mais faites écouter votre répondeur, Monsieur LIERMIER !

M. LIERMIER.- Maintenant, le débat est clos. Nous n'avons rien contre M. Jacques VILLETTE. Peut-être que M. VILLETTE est également une victime.

M. le Maire.- Oui. Victime de quoi, d'ailleurs ?

M. LIERMIER.- J'ai terminé. Merci.

M. le Maire.- Oui mais, c'est trop facile.

M. SEN.- Oui, c'est facile avec de tels raisonnements ? Monsieur LIERMIER.

M. le Maire.- Juste une chose, que cela soit bien entendu. Je n'ai pas censuré vos questions. Je vous ai appelé une fois, vous ne m'avez pas répondu, vous ne m'avez même pas rappelé ; je vous ai appelé une deuxième fois...

M. LIERMIER.- Je vous ai rappelé, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Vous ne m'avez pas répondu, vous ne m'avez pas rappelé. J'ai appelé une troisième fois, j'ai laissé un message pour vous expliquer pourquoi je n'avais pas mis les questions.

M. LIERMIER.- Et je vous ai rappelé.

M. le Maire.- Et le message que vous m'avez laissé sur le répondeur est très sympathique, et me souhaite un beau week-end chaud et ensoleillé. Je crois quand même que si je vous avais laissé un message fortement désagréable sur votre répondeur, vous ne m'auriez jamais dit cela. Votre message était agréable, mon message était agréable. Et je vous ai expliqué dans le message que je vous ai laissé, Monsieur LIERMIER, pourquoi au départ je n'avais pas mis l'ensemble des questions. C'était une question de temps, liée à la nécessité de recouper les informations avec l'EPF et à un certain nombre d'informations que je n'avais pas forcément. Si M. CHIARIATTI était encore là, cela aurait été plus simple puisque c'est lui qui tenait l'ensemble de ces dossiers. Vous pouvez parfaitement l'imaginer.

Encore une fois, je suis un républicain. Le règlement intérieur stipule que je ne peux pas refuser les questions orales. Vous imaginez bien que si j'avais refusé des questions orales, vous me seriez tombé dessus et vous auriez eu parfaitement raison. C'est pour cette raison que j'ai pris la précaution de dire que j'en expliquerai les raisons au cours du Conseil Municipal. Je me suis ravisé par la suite en pensant que peut-être, la formule serait mal comprise. Je vous ai appelé pour vous expliquer que je pensais au départ que cela impliquait trop de traitement d'informations et qu'il était nécessaire de prendre le temps pour le faire et ne pas répondre à côté de la plaque. Vous m'avez répondu ensuite par un gentil message, sympathique et ensoleillé.

M. LIERMIER.- Oui, je suis quelqu'un de gentil et sympathique, effectivement.

M. le Maire.- Mais, mon message, faites-le écouter...

M. LIERMIER.- Vous pourriez faire preuve de plus de bienveillance à notre égard. C'est tout ce que nous vous demandons ce soir.

M. le Maire.- Faites-le écouter à vos amis et à vos camarades. Mon message est également très sympathique.

M. LIERMIER.- Oui. Enfin parfois, il est possible de se demander si vous ne voulez pas effectuer des pressions. En appelant sans arrêt trois fois de suite. C'est comme un cycle. Vous avez de drôles de façons...

M. le Maire.- Non, j'appelle le chef de la minorité pour lui dire : « Monsieur LIERMIER, je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions. »

Vous êtes en train de dire qu'en vous appelant, j'effectue des pressions ? Je ne vous ai pas appelé une fois toutes les 15 minutes. Non mais, êtes-vous sérieux ?

M. SEN.- Les mails de M. FERAUD, c'est de la pression alors ?

M. FERAUD.- Vous avez raison, il faut être cohérent. Soit, il existe une pression...

M. SEN.- Monsieur FERAUD, ou Monsieur LIERMIER, vous envoyez des piques alors que vous envoyez vous-mêmes des mails tous les deux jours. Au bout d'un moment...

M. FERAUD.- Arrêtez de répandre des choses qu'on vous raconte.

M. SEN.- J'ai le droit de parler. Je siège au Conseil Municipal. Je siège et je ne crie pas, moi, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Pour la commission de finances, j'ai envoyé « *propos inaudible* » mails.

M. SEN.- Mais je ne crie pas, Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Arrêtez de raconter n'importe quoi, vous n'êtes pas en copie.

M. SEN.- N'importe quoi, les faits ont été vus en direct. Les mails que vous envoyez.

M. FERAUD.- Vous recevez mes mails en direct ?

SEN.- Vous envoyez des mails tout le temps.

M. FERAUD.- De quoi parlez-vous ? Vous ne recevez pas mes mails.

M. SEN.- Je parle de vos mails, tout le temps. Vous dites à Monsieur le Maire qu'il effectue de la pression.

M. FERAUD.- Je ne vous envoie pas de mails !

M. SEN.- Mais je ne crie pas, Monsieur FERAUD. Vous êtes le seul à crier dans cette pièce.

M. le Maire.- Non. Vous avez envoyé – on le répète – un mail le 2 juin, le 3 juin, le 4 juin, le 6 juin, le 8 juin.

M. SEN.- Merci, Monsieur le Maire.

M. FERAUD.- Ce sont encore les mails de M. LIERMIER, ou pas ?

M. le Maire.- Non, ils sont là. Je vous les redonne.

Mme DARCY.- C'est fini, vous...

M. FERAUD.- Puis-je parler à M. MATHELIER ? Il me parle ! Donc, je parle à M. MATHELIER.

M. le Maire.- Non mais, je vous redonne les mails si vous voulez les relire.

M. FERAUD.- Oui « *Propos inaudible* »

M. LIERMIER.- Il serait bien que vous répondiez surtout aux mails. Répondez aux mails.

M. le Maire.- Mais je réponds à vos mails !

M. LIERMIER.- En temps et en heure.

M. le Maire.- J'ai répondu à chaque fois à vos mails.

M. FERAUD.- Non, ce n'est pas vrai.

M. LIERMIER.- Vous ne répondez jamais. Vous ne m'avez même pas répondu au sujet de l'organisation des élections.

Mme DORA.- Monsieur LIERMIER, M. MATHELIER ne travaille pas pour vous. Il travaille pour les Ambilliens. il serait bon de vous faire une petite piqûre de rappel.

M. FERAUD.- Moi aussi, je travaille pour les Ambilliens.

Mme DARCY.- Cela ne risque pas !

M. le Maire.- Très bien. Je vous souhaite une excellente soirée, chaude et ensoleillée, Monsieur LIERMIER, et je déclare clôturée la séance du Conseil Municipal.

En ce qui concerne le vote du compte administratif, je pense que nous aurions pu le voter en l'état, mais je ne prendrai aucun risque compte tenu de ce que vous venez de faire. J'organiserai une séance exceptionnelle le 29 juin pour faire voter ce compte de gestion et ce compte administratif.

Je vous remercie et je suis désolé pour les Ambilliens qui ont pu entendre tout cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46

Fait à Ambilly, le 16.03 2022

Guillaume MATHELIER, Maire

Bertilla LE GOC, 2^{ème} adjointe au Maire,
Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 17 juin 2021

Délibérations n° 046 à 060

(Les délibérations n° 044 et 045 ont été ajournées)

